

VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 427-80060615

9.6
CHB.PRES.14JUN061501

Québec, le 14 juin 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du Vérificateur général du Québec.

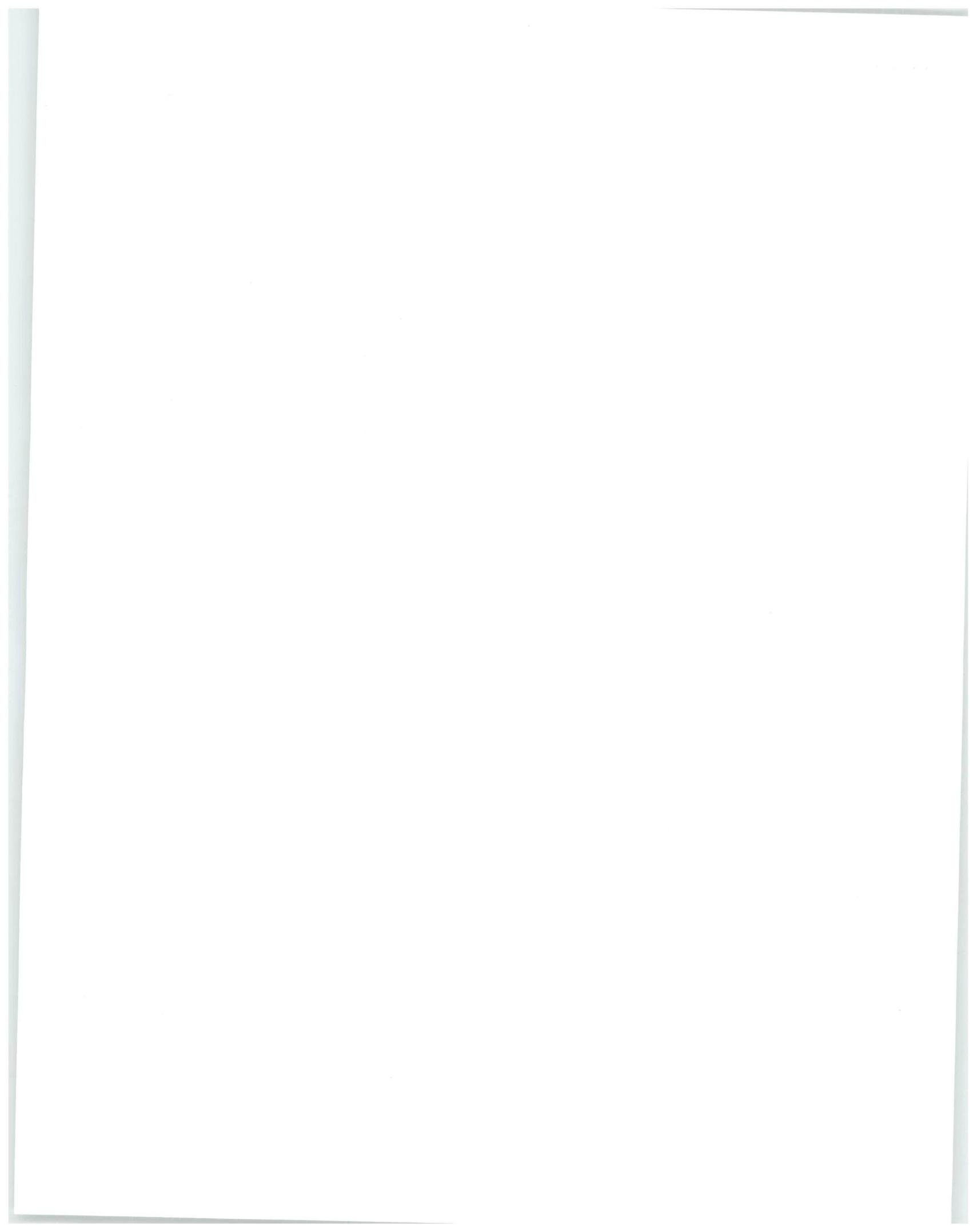
Comme le prévoit l'article 44 de la *Loi sur le vérificateur général*, je vous prie de bien vouloir déposer ce document à l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vérificateur général,

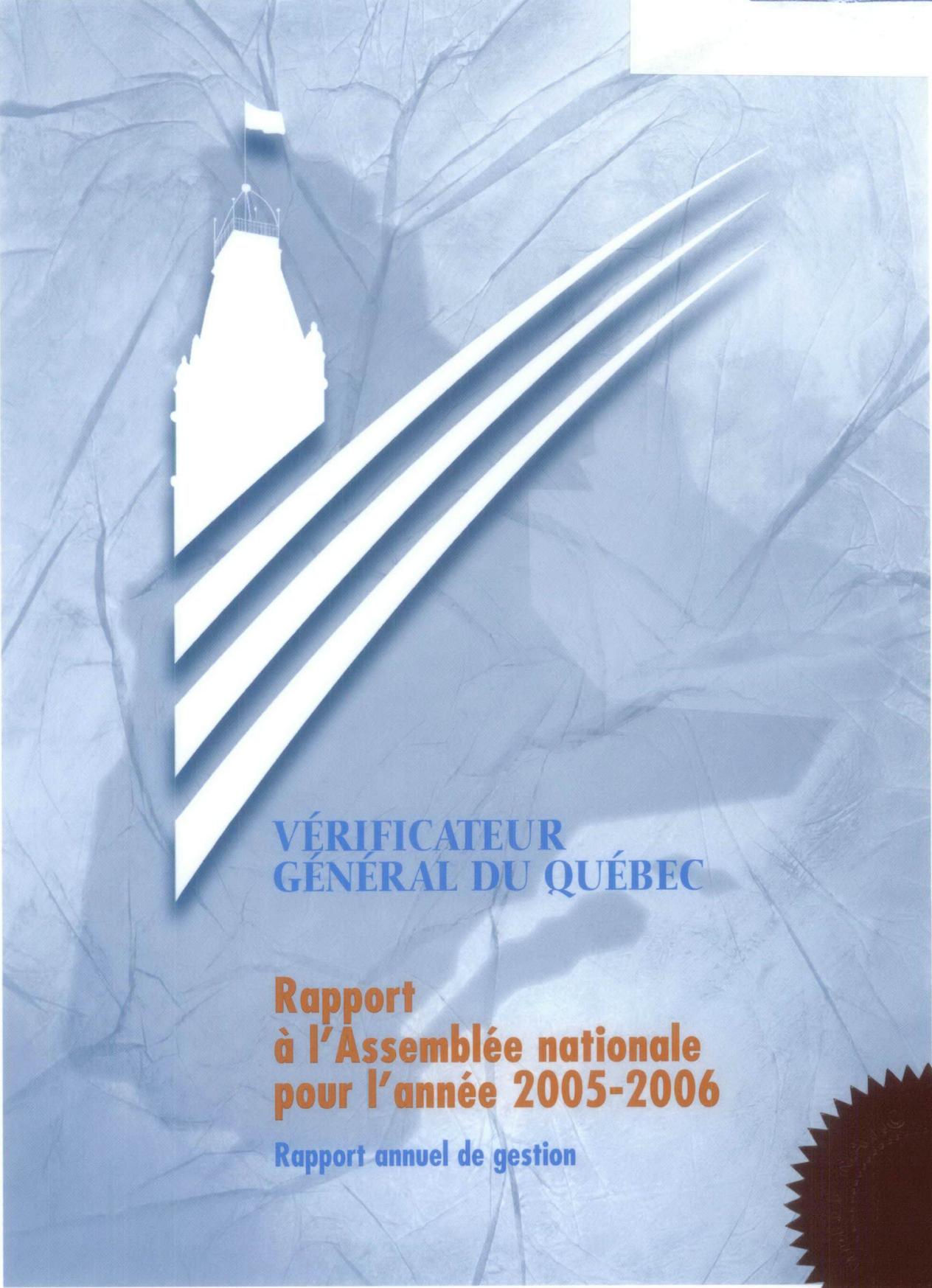


Renaud Lachance, CA



ASSEMBLÉE NATIONALE

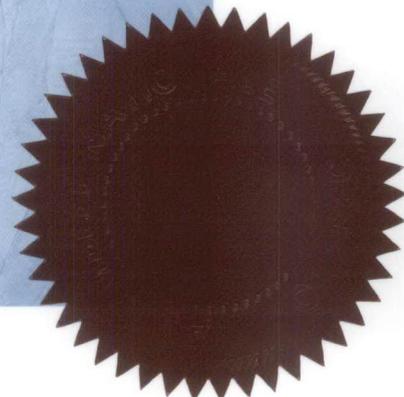
no 427-20060615

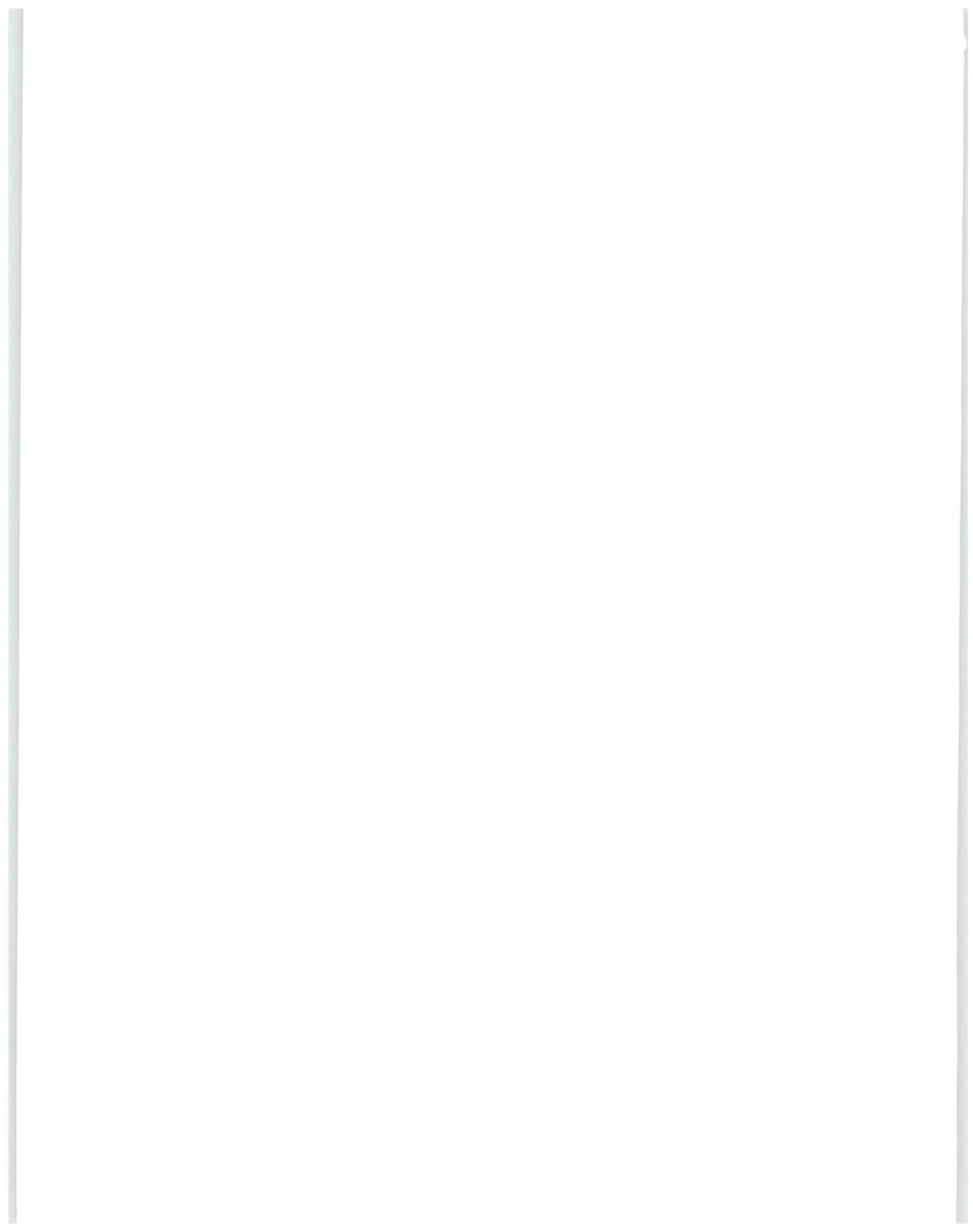


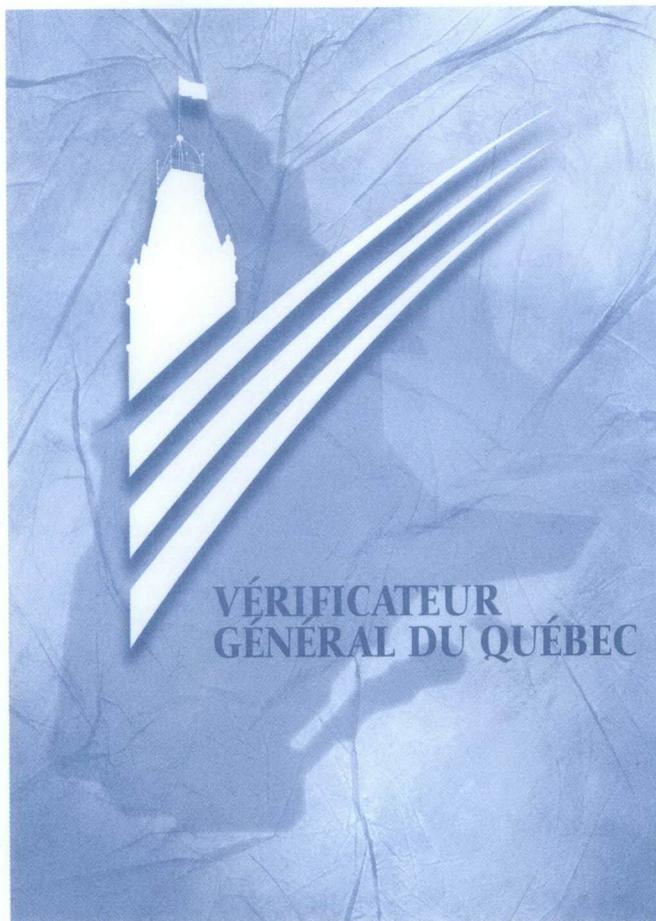
VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

**Rapport
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2005-2006**

Rapport annuel de gestion







Rapport annuel de gestion

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.



Le texte de ce document a été imprimé sur du papier qui contient 30 % de fibres recyclées après consommation et 70 % de fibres vierges non imprimées mais recyclées.



Québec, juin 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2005-2006 et constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs de son *Plan stratégique 2003-2006*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA

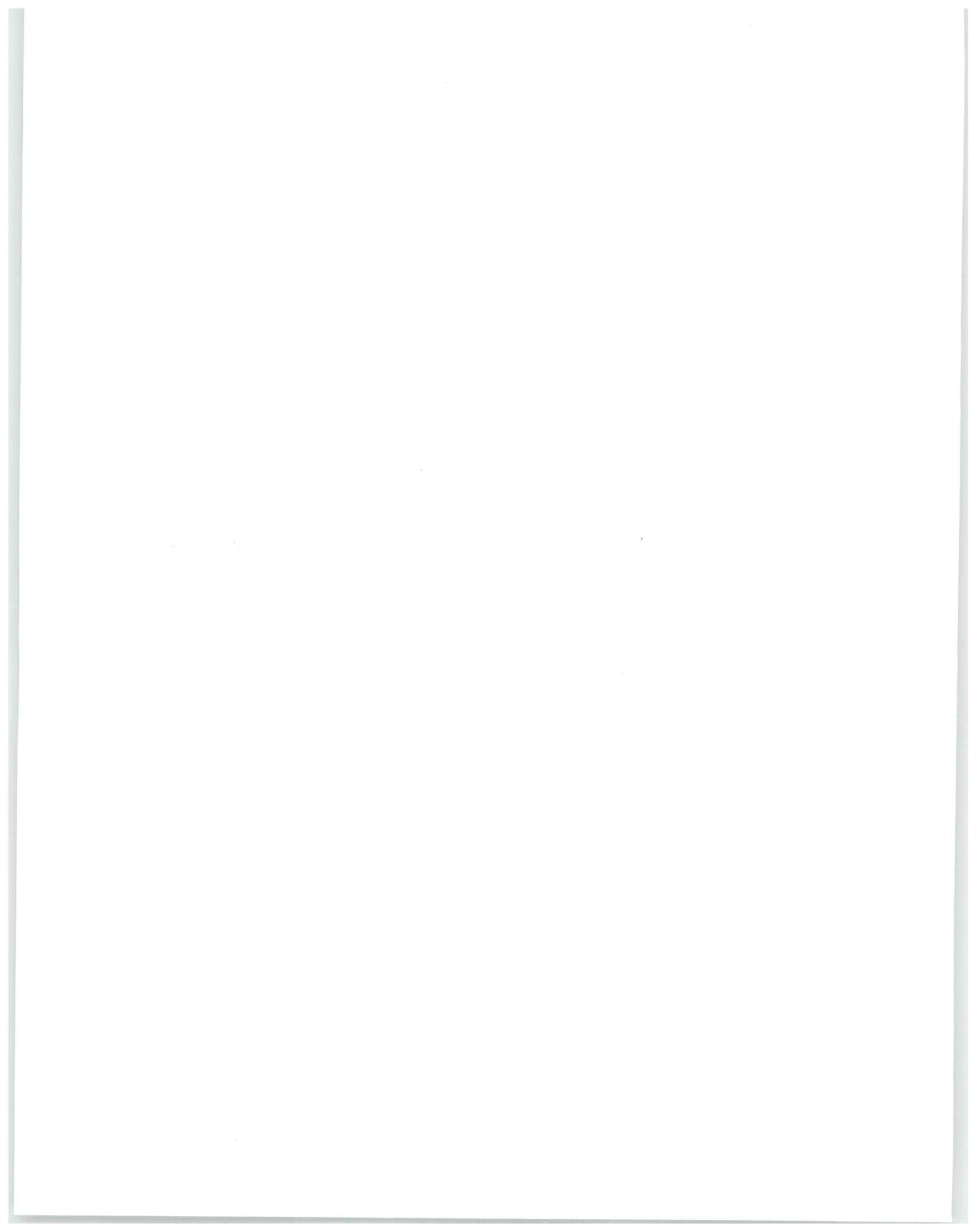


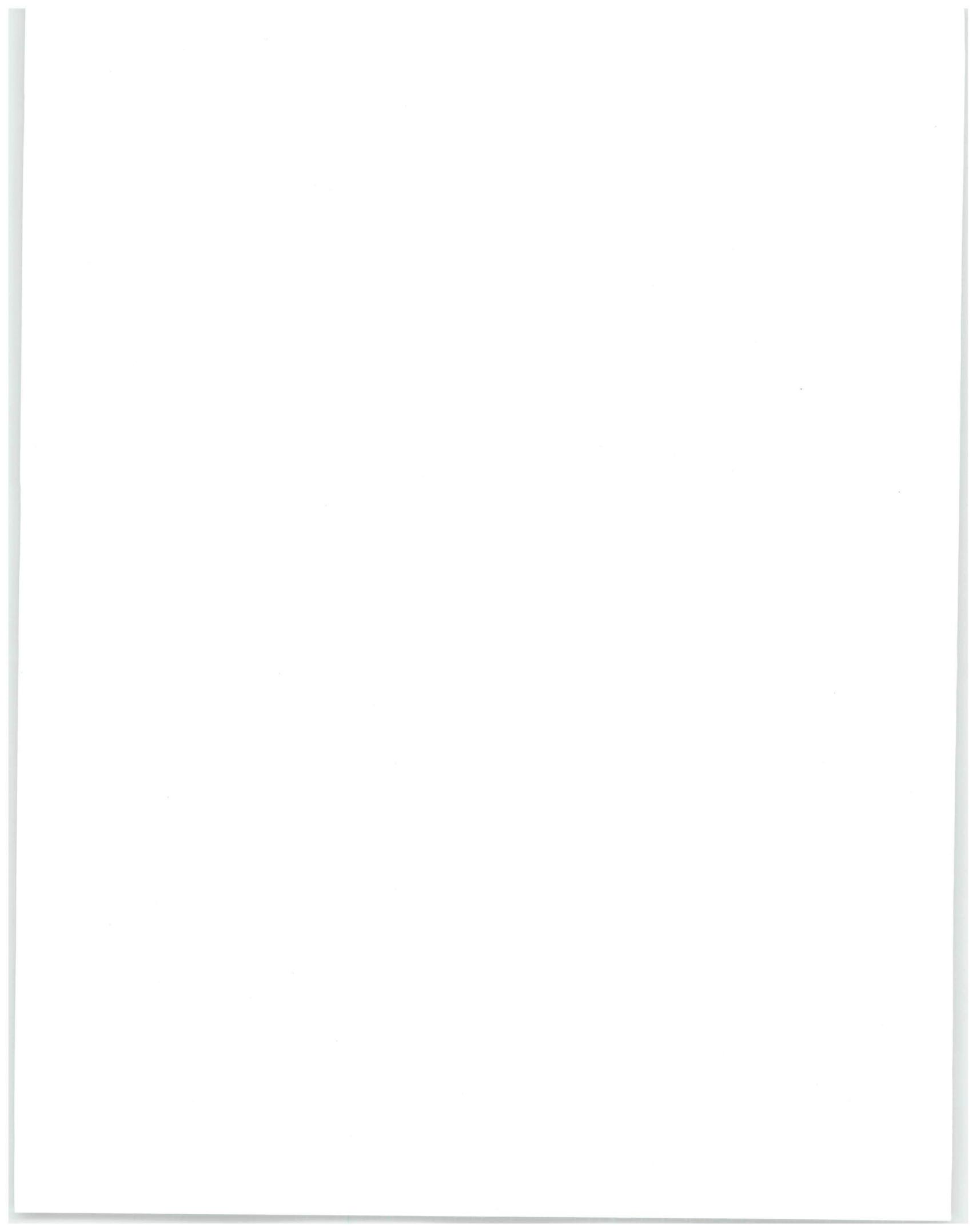


TABLE DES MATIÈRES

	Paragr.
Message du vérificateur général	
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	
Rapport de validation du vérificateur interne	
APERÇU DE L'ORGANISATION	
Indépendance du Vérificateur général	1.
Mission	3.
Champ de compétence	11.
Plan stratégique	14.
Valeurs	17.
RÉSULTATS	
Préambule	20.
Reddition de comptes des entités vérifiées	26.
Influence de nos travaux	49.
Gestion de l'organisation	94.
NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	158.
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	
Annexe 1 – Organigramme	
Annexe 2 – Liste des entités assujetties à la <i>Loi sur le vérificateur général</i> ayant produit des états financiers vérifiés	
Annexe 3 – Interventions relatives à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	

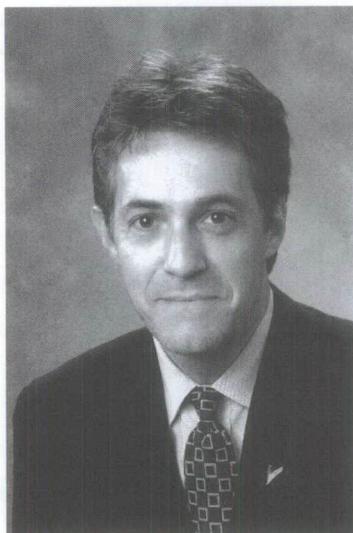
Sigles utilisés dans ce rapport

CAP	Commission de l'administration publique
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
VOR	Vérification de l'optimisation des ressources





MESSAGE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL



Mesdames et Messieurs, membres de l'Assemblée nationale du Québec,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion pour l'année 2005-2006 de l'institution que je dirige.

Ce rapport marque la fin du cycle du *Plan stratégique 2003-2006*. J'en profite donc pour faire le bilan quant aux objectifs qui y sont inclus, en fournissant des explications relativement aux résultats atteints au cours des trois années concernées.

La période 2003-2006 a été marquée par de nombreux événements qui ont influé sur nos résultats. À titre d'exemples, les nouvelles normes touchant notre profession ainsi que notre décision d'informatiser les

dossiers de vérification financière et de modifier la méthodologie utilisée dans ce domaine ont nécessité de nombreux efforts de notre part. En outre, l'organisation a mené quatre vérifications particulières, trois à la demande du gouvernement et une à celle de l'Assemblée nationale.

Ces événements ont eu un impact sur différentes activités, tout particulièrement sur celles liées à l'optimisation des ressources. Malgré tout, nous avons publié 21 rapports de vérification de l'optimisation des ressources, incluant ceux relatifs à l'environnement et au développement durable. À cet égard, nous donnerons suite à la décision de l'Assemblée nationale d'intégrer dans nos activités celles du commissaire au développement durable au cours des prochains mois.

On constatera, à la lecture de ce rapport, qu'il y a plusieurs objectifs qui ont été atteints ou pour lesquels les résultats sont en progression depuis 2003-2004, ce dont nous sommes fiers. Par exemple, presque toutes les entités que nous vérifions produisent leurs états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Afin que le portrait des données financières publiées soit juste, nous croyons essentiel de respecter ces principes.

Nous sommes également heureux d'observer que les entités vérifiées ont enregistré cette année des progrès quant au taux d'application de nos recommandations liées à la vérification de l'optimisation des ressources. De fait, on note une hausse de 17 points de pourcentage par rapport au résultat de l'année dernière, ce qui est non négligeable. Les entités devront cependant poursuivre leurs efforts afin qu'il y ait davantage de recommandations donnant lieu à des actions concrètes. Puisque cet indicateur est important quant à la mesure de l'utilité de nos travaux, nous continuerons de travailler de concert avec les parties intéressées pour améliorer ce taux.

Assurer l'expertise dans tous nos domaines d'intervention, et ce, en tout temps est un objectif primordial pour notre organisation. À cette fin, nous avons collaboré avec l'École nationale d'administration publique pour concevoir un programme de formation sur la gestion publique qui est offert à tout le personnel de vérification. D'autre part, nous avons modifié notre structure ainsi que l'organisation du travail à la fin de l'année 2005. Ainsi, la grande majorité du personnel de vérification se consacre maintenant à un seul secteur d'activité, soit la vérification financière ou l'optimisation des ressources. Cette spécialisation du personnel de vérification favorisera le développement de notre expertise.

J'ai à cœur la satisfaction de mes employés. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de les remercier des efforts déployés à la réalisation de notre mission. Je vais continuer d'être à leur écoute et de leur offrir un environnement de travail des plus stimulants.

Notre institution, forte de son expérience passée, peut donc continuer d'aller de l'avant. Notre nouveau *Plan stratégique 2006-2009*, qui sera déposé sous peu à l'Assemblée nationale, guidera nos actions, ce qui nous permettra de contribuer de notre mieux à la saine gestion des deniers publics.



Renaud Lachance, CA
Québec, le 8 juin 2006





DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans notre *Plan stratégique 2003-2006*. De plus, le vérificateur interne a validé le caractère plausible des résultats, des indicateurs et des explications ainsi que la cohérence de l'information, et ce, au regard de l'exercice 2005-2006.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général pour 2005-2006 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA
Québec, le 8 juin 2006

RAPPORT DE VALIDATION DU VÉRIFICATEUR INTERNE

Monsieur Renaud Lachance
Vérificateur général

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en me basant sur les travaux relatifs à cet examen.

Mon examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Mon examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les indicateurs, les explications et l'information contenus dans le rapport annuel de gestion ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le vérificateur interne,

A handwritten signature in cursive script, reading "Gilles Thomassin".

Gilles Thomassin, CA
Québec, le 8 juin 2006



APERÇU DE L'ORGANISATION

Indépendance du Vérificateur général

1. L'indépendance fait partie des assises d'intervention du Vérificateur général. Sa loi constitutive fixe le cadre légal pour assurer cette indépendance :
 - le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale, par le vote favorable d'au moins les deux tiers des membres, et ce, pour un mandat non renouvelable de 10 ans. De ce fait, il relève directement de cette dernière, et non du gouvernement;
 - le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Le Vérificateur général ne facture donc pas ses services aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement;
 - les conclusions de ses travaux sont présentées à l'Assemblée nationale.
2. Le Vérificateur général ne pourrait plus accomplir sa mission s'il perdait son indépendance ou s'il était perçu comme l'ayant perdue. Sa crédibilité se fonde nécessairement sur l'objectivité des opinions qu'il formule et sur l'exercice, sans entrave, de son jugement professionnel.

Mission

3. Le Vérificateur général est au service de l'Assemblée nationale et de ses commissions. Il les assiste donc dans l'exercice de leurs activités de surveillance. Sa mission consiste à :

Favoriser le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics ; pour ce faire, réaliser en toute indépendance la vérification des états financiers et l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, tout en effectuant la promotion des saines pratiques dans ces domaines.
4. La vérification des états financiers des entités vise à assurer à l'Assemblée nationale que ces états présentent une image fidèle de leur situation financière. Dans le cadre de ces travaux, nous portons à l'attention de l'Assemblée nationale, de la haute direction ou du comité de vérification des entités concernées les améliorations à apporter aux contrôles internes, à la conformité, à la comptabilité, à la présentation de l'information et à la gestion.

5. L'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, quant à elle, a pour but de renseigner les parlementaires sur les différents aspects de la performance des entités. À cette fin, des vérifications de l'optimisation des ressources et de la qualité de l'information figurant dans le rapport annuel de gestion des entités sont effectuées.
6. Outre ces deux principales activités, le Vérificateur général procède à la vérification de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement. De plus, il exerce un droit de regard sur les travaux des autres vérificateurs lorsque la vérification des livres et comptes d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement leur est confiée.
7. Lors de l'exécution de ces mandats, le Vérificateur général procède également à la vérification de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives.
8. Il peut aussi mener des vérifications particulières ou des enquêtes à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor. Toutefois, ces travaux ne peuvent avoir préséance sur ses obligations principales.
9. Enfin, le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale les résultats de ses travaux, notamment par ses rapports sur les états financiers ou par son rapport à l'Assemblée nationale, dans lequel il aborde les sujets qui méritent, à son avis, d'être portés à l'attention des parlementaires.
10. Pour s'acquitter de ses diverses responsabilités, le Vérificateur général s'est doté d'une structure hiérarchique et fonctionnelle (annexe 1). Celle-ci prend en compte, de manière fonctionnelle, les deux types d'activités nécessaires à la bonne marche de l'organisation, soit les activités de vérification et celles de soutien professionnel et administratif.

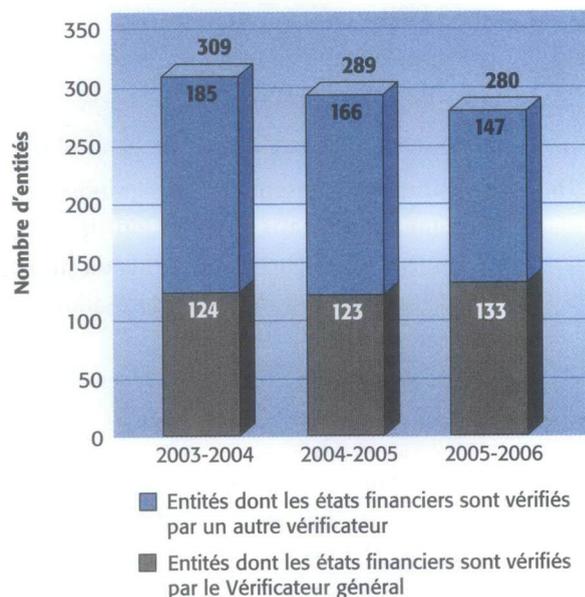
Champ de compétence

11. Relativement à la vérification de l'information financière, notre compétence s'exerce sur le gouvernement ainsi que sur ses organismes, entreprises et fonds, y compris ceux dont les états financiers sont vérifiés par un autre vérificateur, ce qui représente 280 entités gouvernementales (graphique 1). La liste de ces entités est présentée à l'annexe 2.



GRAPHIQUE 1

CHAMP DE COMPÉTENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE



12. D'une part, l'augmentation au cours de 2005-2006 du nombre d'entités dont les états financiers sont vérifiés par le Vérificateur général provient principalement de la création de nouvelles entités, telles que IQ FIER inc., une nouvelle filiale d'Investissement Québec, le Conseil de gestion de l'assurance parentale et le fonds qu'il administre. D'autre part, la réduction du nombre d'entités dont les états financiers sont vérifiés par un autre vérificateur s'explique essentiellement par la variation du nombre de filiales détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec.
13. En ce qui a trait à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, le champ de compétence du Vérificateur général englobe, outre les entités dont il vérifie l'information financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts (leurs dépenses et leurs revenus sont en effet comptabilisés dans le Fonds consolidé du revenu). S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes, tels ceux du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux du réseau de l'éducation.

Plan stratégique

14. Le Vérificateur général s'est doté d'un plan stratégique pour les années 2003 à 2006; nous en sommes donc à la troisième et dernière année d'application de ce plan.
15. Notre vision a été définie en ces termes:
Accroître la transparence de l'administration publique envers l'Assemblée nationale en tant qu'expert en vérification.
16. Nos priorités reposent sur trois grandes orientations: renforcer la confiance des parlementaires dans la reddition de comptes des entités gouvernementales, maximiser l'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion et être reconnu comme une organisation performante qui s'adapte aux nouvelles réalités.

Valeurs

17. Nous ne pouvons accomplir notre mission et atteindre nos objectifs qu'en nous appuyant sur des valeurs solides. Nous privilégions en conséquence les valeurs suivantes:
 - du personnel compétent, loyal et dynamique œuvrant dans un environnement de travail motivant: notre force;
 - l'indépendance, l'impartialité, l'objectivité et l'intégrité: nos assises d'intervention;
 - des relations professionnelles et respectueuses: notre attitude;
 - l'exemplarité: notre engagement à viser l'excellence.
18. Le Vérificateur général a adopté en novembre 2005 un nouveau code de déontologie à l'intention du personnel de son organisation, qui est diffusé sur son site Internet. Celui-ci intègre les nouvelles règles sur l'indépendance qui figurent dans le code de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il énonce des principes visant à favoriser le maintien d'un comportement professionnel compatible avec nos valeurs et le mandat qui nous est confié. Au cours de l'année, il n'y a eu aucun manquement aux obligations déontologiques.



19. Par ailleurs, le Vérificateur général accorde une grande importance à la confidentialité de ses rapports de vérification avant leur dépôt à l'Assemblée nationale. À titre d'exemple, nous demandons au dirigeant de l'entité vérifiée de nous expédier une déclaration écrite confirmant que le projet de rapport qui lui est transmis sera traité de manière confidentielle.

RÉSULTATS

Préambule

20. Les parlementaires comptent sur nos travaux pour renforcer leur confiance à l'égard de l'information produite par les entités. En disposant de l'information exacte et complète, ils sont en mesure d'exercer un meilleur contrôle parlementaire.
21. Le tableau 1 présente les résultats qui rendent compte de nos activités en 2005-2006. Ces résultats sont mis en parallèle avec les cibles visées pour l'année selon les orientations stratégiques 2003-2006 ainsi qu'avec les résultats des deux années précédentes.

TABLEAU 1

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

PARTIE 1 – INDICATEURS DU PLAN STRATÉGIQUE 2003-2006		Cibles		Résultats	
		2005-2006	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Paragr.	Reddition de comptes des entités vérifiées				
27.	Pourcentage des états financiers conformes aux PCGR	100%	91%	91%	87%
32.	Pourcentage des états financiers transmis dans un délai raisonnable ^{1,2}				
36.	Délai du dépôt des états financiers consolidés du gouvernement	216 jours	257 jours	356 jours	358 jours
45.	Nombre de rapports portant sur la qualité de rapports annuels de gestion	1	1	1	1
48.	Pourcentage de réponses aux demandes de la CAP	100%	s.o.	s.o.	100%
	Influence de nos travaux				
50.	Nombre de rapports de VOR dans les domaines visés	4	3	4	2
54.	Nombre d'interventions concernant l'environnement et le développement durable	1	1	1	1
57.	Nombre de VOR auprès d'entreprises du gouvernement ²				
	Taux d'application des recommandations:				
68.	En vérification de l'information financière	70%	51%	67%	56%
68.	En vérification de l'optimisation des ressources	70%	63%	46%	52%
77.	Nombre d'études sur des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires	2	1	–	s.o.
79.	Nombre de rapports de VOR incluant au moins une saine pratique de gestion ³	6 sur 6	6 sur 6	5 sur 8	s.o.
	Nombre de rapports à la direction découlant de la vérification de l'information financière:				
83.	Nombre de rapports adressés aux entités	30	45	46	49
83.	Nombre de rapports ou extraits transmis à l'Assemblée nationale	10	7	10	9
85.	Nombre d'interventions concernant la conformité aux lois et règlements et la juricomptabilité	2	2	–	s.o.
	Gestion de l'organisation				
98.	Application du plan d'effectif ²				
102.	Réduction du taux de roulement du personnel professionnel de vérification	13%	10,5%	7,9%	7,8%
111.	Taux de satisfaction des employés au travail	7 sur 10	s.o.	s.o.	6,8
131.	Taux de satisfaction des entités vérifiées concernant les communications	3,75 sur 5 ⁴	s.o.	3,95	3,63 ⁵
135.	Application intégrale de la politique de gestion des risques ²				
142.	Pourcentage des dossiers de vérification financière informatisés	100%	83%	20%	s.o.
147.	Conformité du rapport annuel de gestion aux principes reconnus de l'information sur la performance et date du dépôt à l'Assemblée nationale ²				
150.	Taux de satisfaction des parlementaires ²				

1. Cet indicateur a été modifié en 2005-2006 pour tenir compte des contraintes rattachées à la production des états financiers.
2. Le résultat est présenté de manière qualitative dans le paragraphe concerné.
3. Ce libellé a été modifié en 2004-2005 afin de mieux exprimer le résultat recherché.
4. La cible a été modifiée en 2003-2004 à la suite du changement de l'échelle d'évaluation qui était de 6 sur 8.

5. Ce résultat est partiel puisqu'il exclut les travaux de vérification financière.

CAP Commission de l'administration publique
 PCGR Principes comptables généralement reconnus
 VOR Vérification de l'optimisation des ressources

TABLEAU 1 (SUITE)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

PARTIE 2 – AUTRES INDICATEURS		Résultats		
		2005-2006	2004-2005	2003-2004
Paragr.				
90.	Nombre de rapports discutés en commission parlementaire	5	9	7
91.	Nombre d'heures de présence en commission parlementaire	15	37	28
104.	Taux d'absentéisme	6,4%	6,2% ⁶	7,8% ⁶
106.	Nombre moyen de jours consacrés à la formation	10	8	7
110.	Ratio coût de la formation/masse salariale conformément à la loi 90	3,8 %	3,8 %	2,9 %
Graphique	Information portant sur les interventions			
	Vérifications de l'information financière ayant un historique de trois ans (121 missions)			
2	Heures	118 565	106 216	102 219
3	Coût total (en milliers de dollars)	10 470	9 244	8 718
	Vérification des états financiers consolidés du gouvernement			
4	Heures	19 403	13 496	13 340
5	Coût total (en milliers de dollars)	1 712	1 107	1 061
	Vérifications de l'optimisation des ressources à portée ciblée (en nombre)			
6	Moyenne des heures	3 409	2 042	3 011
7	Coût moyen (en milliers de dollars)	253	158	231
	Vérifications de l'optimisation des ressources à portée élargie (en nombre)			
8	Moyenne des heures	6 439	5 280	8 200
9	Coût moyen (en milliers de dollars)	534	447	670
	Vérifications de l'optimisation des ressources dans les réseaux (en nombre)			
10	Moyenne des heures	7 811	8 351	8 151
11	Coût moyen (en milliers de dollars)	668	699	670
	Suivis des recommandations (en nombre)			
14	Moyenne des heures	2 228	3 024	1 751
15	Coût moyen (en milliers de dollars)	180	239	139
Tableau	Utilisation des ressources			
5	Heures consacrées par l'effectif aux différentes activités			
	Vérification de l'information financière	48,7%	43,1%	40,7%
	Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	16,7%	22,7%	25,8%
	Activités de soutien professionnel et de formation	13,2%	12,0%	10,9%
	Activités de soutien administratif	21,4%	22,2%	22,6%
6	Utilisation des ressources financières de l'exercice			
	Vérification de l'information financière	48,9%	44,3%	40,5%
	Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	17,2%	23,0%	27,1%
	Activités de soutien professionnel et de formation	14,0%	12,5%	11,1%
	Activités de soutien administratif	19,9%	20,2%	21,3%
Paragr.	Coût horaire des activités de vérification (en dollars)			
129.	Vérification de l'information financière	86,21	85,22	82,60
130.	Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	87,50	84,57	85,53

6. Les données ont été redressées pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

7. Une des vérifications inclut un suivi des recommandations.

22. Le tableau 2 énumère les interventions terminées au cours des trois derniers exercices financiers, soit entre le 1^{er} avril et le 31 mars de chaque année, et donne leur coût total. Mentionnons que les mandats de vérification s'échelonnent généralement sur deux exercices.

TABLEAU 2

INTERVENTIONS TERMINÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET COÛT TOTAL

Nature de l'intervention	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Vérification de l'information financière			
Rapport du vérificateur	228	218	214
Droit de regard	148	167	195
Rapport à la direction	45	46	49
Coût total (en millions de dollars)	14,0	12,2	11,5
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes			
Vérification de l'optimisation des ressources	6*	8	7
Vérification particulière	–	2	2
Suivi des recommandations	6*	6	10
Autre rapport	2*	–	–
Assistance à la CAP pour l'analyse des rapports annuels de gestion	–	–	1
Coût total (en millions de dollars)	4,9	7,0	7,1

* La liste des rapports est détaillée à l'annexe 3.

23. Les interventions faisant l'objet d'un rapport du vérificateur sont la vérification des états financiers et celle d'autres informations financières, par exemple l'entente administrative conclue entre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'augmentation du nombre de ce type d'interventions au cours de l'année 2005-2006 s'explique par la vérification effectuée auprès d'entités nouvellement créées par le gouvernement, comme les cinq comités de transition constitués en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*.
24. Pour ce qui est de l'exercice du droit de regard, la diminution du nombre de filiales détenues par des entreprises du gouvernement, notamment la Caisse de dépôt et placement du Québec, a entraîné la réduction du nombre d'interventions, tout comme l'an dernier.



25. Par ailleurs, le coût des interventions terminées dans l'année comprend les traitements, les honoraires professionnels et les frais de déplacement liés à la vérification. À ceux-ci s'ajoutent le coût des activités de soutien et les frais généraux (communication, transport, loyer et autres) au prorata des heures de travail se rapportant à chacune des interventions. Le coût des principales interventions est analysé dans les prochaines sections.

Reddition de comptes des entités vérifiées

Orientation

26. Maintenir la confiance relative aux états financiers et renforcer celle qui est liée à la reddition de comptes sur la performance.

États financiers de qualité et utiles

27. Objectif: D'ici 2006, veiller à ce que l'ensemble des entités dont les états financiers sont vérifiés par le Vérificateur général produisent des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Cible 2006	Résultats		
	2005-2006	2004-2005	2003-2004
100 p. cent des états financiers conformes aux PCGR du Canada	91 %	91 %	87 %

28. Les PCGR, tels qu'ils sont définis dans le *Manuel de l'ICCA*, sont l'ensemble des principes généraux et conventions d'application générale ainsi que des règles et procédures qui déterminent quelles sont les pratiques comptables reconnues à un moment donné. Les PCGR s'appliquent aux états financiers destinés à une large utilisation, tels ceux qui s'adressent habituellement à l'Assemblée nationale.
29. Des 228 rapports du vérificateur produits en 2005-2006, 166 concernent des états financiers à vocation générale. Parmi ces états financiers, seuls ceux du gouvernement sont dressés selon des conventions comptables particulières et non suivant les PCGR.
30. D'autre part, parmi ces 228 rapports, 15 portent sur les états financiers condensés des agences de la santé et des services sociaux et ont été pris en compte lors du calcul de notre indicateur. Ces états financiers condensés sont établis conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux, lesquelles diffèrent des PCGR. À titre d'exemple, mentionnons que le coût d'acquisition des immobilisations n'est pas réparti sur la durée de vie utile de celles-ci et qu'il n'y a aucune inscription des montants à payer en fin d'année en ce qui a trait aux vacances, aux congés de maladie ou aux heures supplémentaires dans ces états financiers. Étant donné qu'ils sont inclus dans les rapports annuels de gestion des agences, lesquels sont déposés à l'Assemblée nationale, ils devraient être produits selon les PCGR.

31. En somme, après trois ans, nous n'avons pas réussi à atteindre l'objectif fixé, étant donné que le gouvernement ainsi que les agences de la santé et des services sociaux n'ont pas appliqué les PCGR pour leurs états financiers. Nous poursuivrons toutefois nos efforts de sensibilisation auprès du gouvernement et du ministère de la Santé et des Services sociaux quant à l'importance d'adopter les PCGR afin de présenter à l'Assemblée nationale une image fidèle de leur situation financière.
32. Objectif: D'ici 2006, veiller à ce que les états financiers vérifiés par le Vérificateur général soient transmis aux entités dans un délai raisonnable suivant la fin de leur exercice financier.
33. Nous avons revu cet objectif; par conséquent, nous avons remplacé les mots « dans les 90 jours » par « dans un délai raisonnable ». En effet, à la suite de l'analyse des causes des retards, nous avons remarqué qu'il y avait certains coûts associés au respect du délai de 90 jours, et ce, autant pour notre organisation que pour les entités vérifiées. Nous convenons désormais avec elles de la date d'envoi de leurs états financiers vérifiés en considérant les contraintes rattachées à leur production.
34. Un portrait sommaire des délais de transmission des états financiers vérifiés est présenté dans le tableau 3. Pour dresser ce portrait, nous avons tenu compte des 165 états financiers à vocation générale (excluant les états financiers du gouvernement), auxquels s'ajoutent les états financiers condensés des 15 agences de la santé et des services sociaux.
35. Pour 2005-2006, c'est donc 90 p. cent des états financiers qui ont été transmis dans un délai inférieur à 120 jours (93 p. cent pour 2004-2005). Seulement 4 p. cent, soit 7 états financiers, l'ont été dans un délai supérieur à 180 jours. Le délai est attribuable au fait que les données financières n'étaient pas disponibles suffisamment tôt pour leur vérification et que des travaux additionnels étaient requis. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater que, depuis 2003-2004, un plus grand nombre d'entités produisent leurs états financiers dans un délai inférieur à 120 jours suivant la fin de leur exercice.



TABLEAU 3

DÉLAI DE TRANSMISSION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Nombre de jours suivant la fin de l'exercice financier	États financiers					
	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 120	162	90	158	93	141	84
De 120 à 180	11	6	6	4	14	8
Plus de 180	7	4	5	3	13	8
Total	180	100	169	100	168	100

36. Objectif : D'ici 2006, inciter le gouvernement à déposer à l'Assemblée nationale ses états financiers consolidés au plus tard 15 jours après la reprise des travaux parlementaires d'automne.

Cibles	Résultats		
	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Dépôt des états financiers 15 jours après la reprise des travaux parlementaires d'automne : • soit un délai de 216 jours • soit un délai de 217 jours • soit un délai de 219 jours	257 jours	356 jours	358 jours

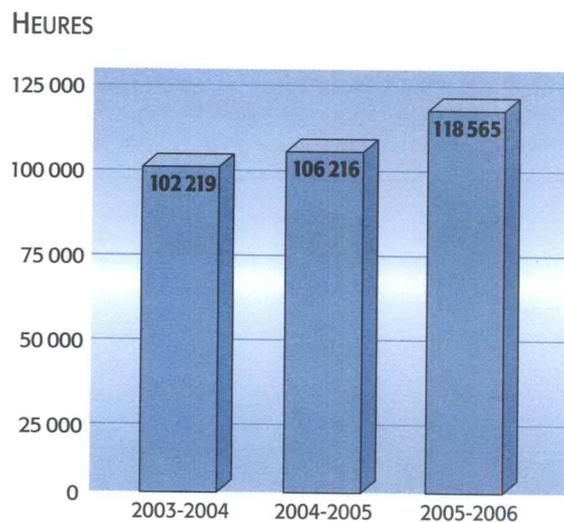
37. Cet objectif a été établi en tenant compte des dates de dépôt des états financiers des autres gouvernements au Canada et de la suspension des travaux parlementaires pendant la période estivale.
38. Le 13 décembre 2005, le gouvernement a déposé ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2005. Du fait que les travaux parlementaires ont repris le 18 octobre 2005, la cible a été dépassée de 41 jours, comparativement à 139 jours pour les deux années précédentes. Pareil résultat montre une amélioration, mais il demeure en deçà de l'objectif fixé il y a trois ans. Ainsi, encore cette année, nous avons invité le gouvernement à poursuivre ses efforts pour que les prochains états financiers soient rendus publics plus tôt.
39. Notons qu'à une exception près, tous les autres vérificateurs législatifs canadiens ont produit leur rapport de vérification dans des délais moindres. Sept d'entre eux ont d'ailleurs réussi à le faire dans un délai de six mois ou moins.

Coût de la vérification de l'information financière

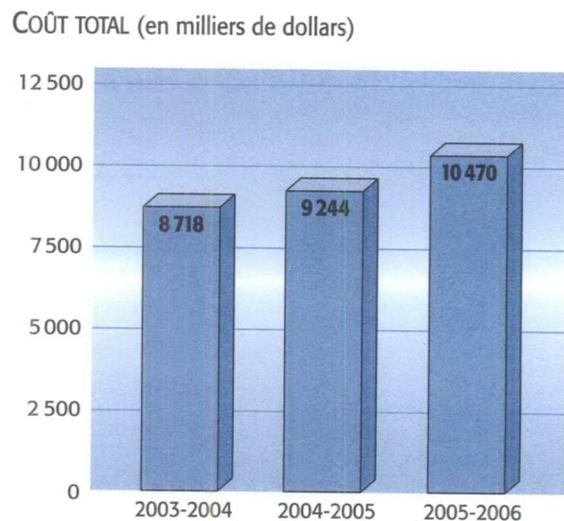
40. L'évolution du coût de nos travaux de vérification financière demeure une préoccupation constante. Une part importante de ce coût est reliée aux heures travaillées par notre personnel. À ce sujet, les graphiques 2 et 3 présentent les heures consacrées aux 121 vérifications financières ayant un historique de trois ans (excluant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement) et leur coût total.

VÉRIFICATIONS DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AYANT UN HISTORIQUE DE TROIS ANS (121 missions)

GRAPHIQUE 2



GRAPHIQUE 3



41. Plusieurs éléments expliquent l'augmentation de 12 p. cent des heures de travail par rapport à l'an passé. Les principaux sont l'informatisation des dossiers de vérification, les nouvelles normes professionnelles, telles la responsabilité du vérificateur relativement à la prise en compte des fraudes, la compréhension de l'entité et de son environnement ainsi que l'appréciation des risques d'inexactitudes importantes.
42. En ce qui concerne la hausse du coût (13 p. cent), elle se justifie essentiellement par les mêmes éléments. D'autre part, les économies réalisées pour 41 missions, qui se chiffrent à 463 400 dollars, ont permis d'absorber une partie des augmentations de coût relatives à d'autres mandats.

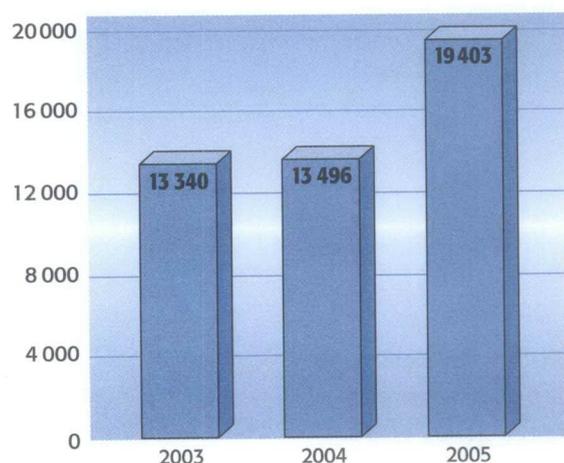


43. Pour ce qui est de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, elle a exigé, une fois de plus, une contribution importante de notre personnel, comme en fait foi le graphique 4. Les efforts requis pour inciter le gouvernement à appliquer les PCGR, la complexité des travaux visant à présenter de nouvelles informations sur les entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux, ainsi que les nombreux problèmes et les erreurs décelés sont les principales raisons de l'augmentation des heures travaillées.
44. La hausse du coût (55 p. cent) découle essentiellement des heures additionnelles investies dans la vérification et l'analyse des états financiers consolidés du gouvernement (graphique 5).

VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

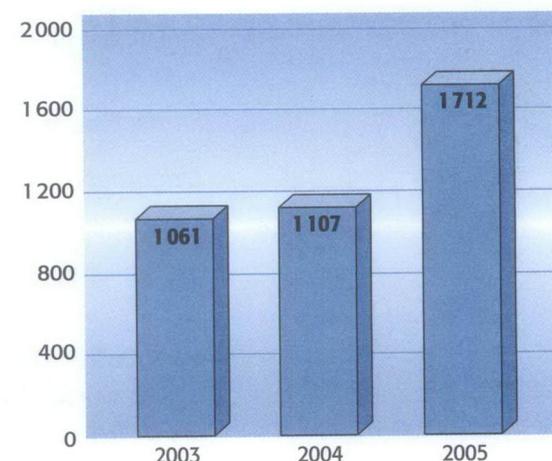
GRAPHIQUE 4

HEURES



GRAPHIQUE 5

COÛT TOTAL (en milliers de dollars)



Reddition de comptes sur la performance

45. Objectif: Réaliser annuellement des travaux portant sur la qualité de rapports annuels de gestion; pour ce faire, évaluer le respect des principes reconnus de publication de l'information sur la performance et les délais de dépôt des rapports à l'Assemblée nationale.

Cibles 2006: • publier un rapport

- répondre à 100 p. cent des demandes de la Commission de l'administration publique de l'assister dans l'analyse de rapports annuels de gestion

Cible 2006	Résultats			
	Bilan	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Publier un rapport	3 sur 3	1	1	1

46. Cette année, nous avons effectué des travaux sur la qualité de l'information sur la performance livrée dans le rapport annuel de gestion 2004-2005 de la Régie du bâtiment du Québec. Nous avons mentionné que la Régie avait déposé son rapport à l'Assemblée nationale en temps opportun. Nous nous sommes également intéressés à deux objectifs stratégiques ainsi qu'à un engagement inclus dans la déclaration de services aux citoyens de la Régie, et ce, afin de statuer sur sa performance. Nos conclusions ont été publiées dans le tome II du *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005*.
47. Ainsi, nous avons atteint notre objectif de réaliser ce type de travaux puisque nous avons publié un rapport par année.
48. En 2005-2006, les membres de la Commission de l'administration publique (CAP) n'ont formulé aucune demande au Vérificateur général quant à l'analyse de rapports annuels de gestion. De 2003 à 2006, nous les avons donc assistés dans l'analyse d'un seul rapport, soit celui du Centre de conservation du Québec.

Influence de nos travaux

Orientation

49. Maximiser l'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion des entités gouvernementales.

Vérifications de l'optimisation des ressources axées sur les besoins des parlementaires, les déficiences appréhendées et les risques

50. Objectif : Réaliser au moins une vérification de l'optimisation des ressources par année dans chacun des domaines suivants : la santé, l'éducation, les ressources informationnelles et la modernisation de la gestion gouvernementale.

Cible 2006	Résultats			
	Bilan	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Publier un rapport dans chacun des domaines suivants :				
• santé	3 sur 3	1	1	1
• éducation	2 sur 3	1	1	–
• ressources informationnelles	2 sur 3	1	1	–
• modernisation de la gestion gouvernementale	2 sur 3	–	1	1



51. Comme les activités des entités du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux représentent près de 60 p. cent du budget total du gouvernement et qu'il y a des enjeux importants dans les domaines des ressources informationnelles et de la modernisation de la gestion gouvernementale, nous considérons que les parlementaires doivent être informés de façon adéquate et continue sur ces activités.
52. Chacun de ces domaines a fait l'objet d'un rapport de vérification publié soit en juin 2005, soit en décembre 2005, sauf en ce qui concerne celui de la modernisation. En effet, nous avons jugé plus opportun de ne pas intervenir en même temps que le Secrétariat du Conseil du trésor, qui effectuait des travaux au regard de la *Loi sur l'administration publique*. Les conclusions de ces travaux ont d'ailleurs été publiées l'automne dernier dans un rapport faisant état de l'application de cette loi, cinq ans après sa mise en œuvre.
53. Au cours des trois dernières années, nous avons réalisé neuf rapports qui sont en lien avec notre objectif. Rappelons qu'en 2003-2004, nous n'avions pas publié de rapport dans le domaine de l'éducation, compte tenu du fait que nous avons effectué une vérification particulière à la demande du gouvernement, ni dans celui des ressources informationnelles, en raison d'un manque de ressources spécialisées.
54. Objectif: D'ici 2006, se doter d'une stratégie d'intervention dans le domaine de l'environnement et du développement durable et réaliser trois interventions.

Cible 2006	Résultats			
	Bilan	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Réaliser une intervention	3 sur 3	1	1	1

55. En juin 2005, nous avons publié les conclusions de la vérification portant sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures.
56. Ainsi, nous avons trois vérifications à notre actif, ce qui nous permet d'atteindre l'objectif établi. Celles-ci découlent de la stratégie d'intervention approuvée en septembre 2003, qui proposait notamment de dresser l'état de la situation du développement durable dans les ministères et les organismes et de réaliser des mandats portant sur des enjeux environnementaux. Le commissaire au développement durable, qui sera nommé en 2006-2007, établira une nouvelle stratégie en fonction de la vision qu'il a de ce secteur et de l'évolution de celui-ci.
57. Objectif: D'ici 2006, réaliser deux vérifications de l'optimisation des ressources auprès d'entreprises du gouvernement afin de favoriser un meilleur contrôle parlementaire sur ces entités.

Cible 2006 : réaliser deux vérifications

58. En date du 31 mars 2006, le gouvernement n'avait toujours pas déposé le projet de loi modifiant la *Loi sur le vérificateur général*, qui lui avait été présenté en novembre 2003. Les modifications proposées dans ce projet de loi ont entre autres pour but de faciliter la réalisation de vérifications de l'optimisation des ressources dans les entreprises du gouvernement. Il n'a donc pas été possible d'atteindre notre objectif de réaliser deux vérifications de ce type.
59. Par contre, un énoncé de politique sur la gouvernance des sociétés d'État a été soumis en avril 2006 à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances du Québec. Cet énoncé étend notre pouvoir en matière de vérification des états financiers de telles sociétés, notamment sur le plan de la covérification de certaines d'entre elles. Toutefois, nous devons toujours, selon l'énoncé, établir une entente avec leur conseil d'administration avant de pouvoir effectuer une vérification de l'optimisation des ressources.

Autre rapport

60. Au cours de l'année, nous avons aussi publié un rapport ayant pour objet un portrait de la vérification législative au Canada. Ce rapport comparait avec les nôtres les mandats et les pratiques de nos homologues des autres provinces et du Bureau du vérificateur général du Canada.
61. Dans ce document, nous avons abordé, outre la comparaison des budgets, les types de travaux réalisés ainsi que les pouvoirs confiés quant au contrôle parlementaire sur l'utilisation de subventions. Les principales disparités que nous avons relevées ont trait à notre présence au sein des entreprises du gouvernement. De fait, celle-ci est moins marquée que la présence des autres vérificateurs législatifs, que ce soit en vérification financière ou en optimisation des ressources.

Coût des vérifications de l'optimisation des ressources

62. Pour analyser les heures consacrées aux vérifications de l'optimisation des ressources et le coût y afférent, nous avons choisi de les classer en fonction de l'étendue des travaux (objectif et portée de notre vérification). Ainsi, une vérification centrée sur une seule entité, dont l'étendue s'avère limitée, est classée comme ayant une portée ciblée, tandis qu'une autre, qui concerne plusieurs ministères ou organismes, est classée comme ayant une portée élargie. Enfin, les vérifications effectuées dans le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux font partie d'une catégorie distincte, en raison de l'organisation des activités qui se trouvent réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

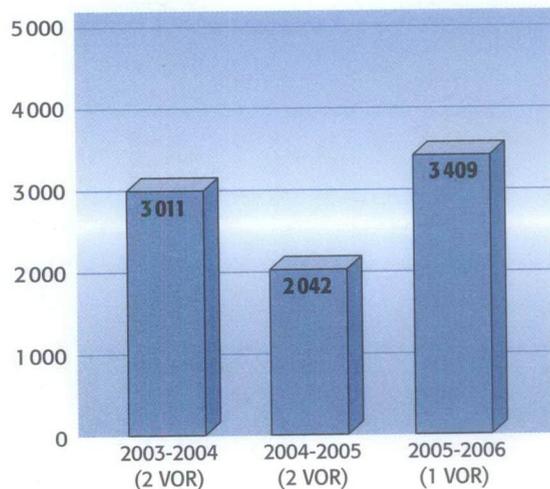


63. En 2005-2006, comme en fait foi le graphique 6, une seule vérification à portée ciblée a été publiée. Cette vérification avait pour objet la qualité de l'information sur la performance, tout comme l'une des vérifications de l'année précédente. Cependant, celle de cette année a nécessité davantage d'heures, car des objectifs de vérification additionnels ont été pris en compte. En conséquence, l'augmentation du coût moyen (graphique 7) s'explique en partie par le coût de la main-d'œuvre, mais également par celui des services professionnels requis pour cette vérification.

VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) À PORTÉE CIBLÉE

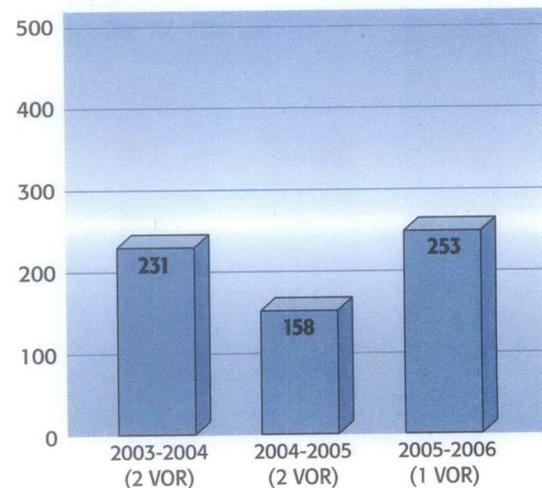
GRAPHIQUE 6

MOYENNE DES HEURES



GRAPHIQUE 7

COÛT MOYEN (en milliers de dollars)



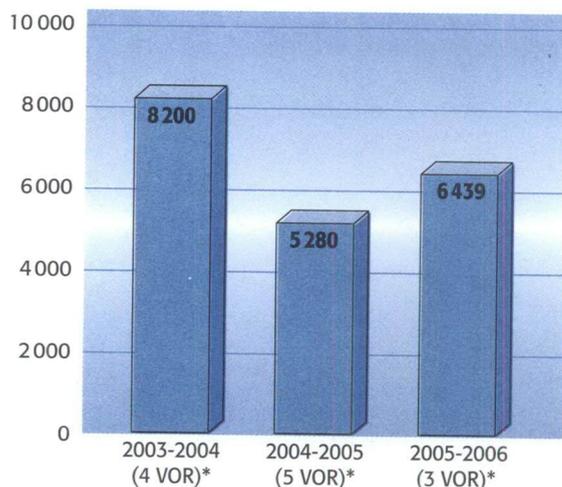
64. Notons qu'au cours de l'année 2005-2006, le nombre de vérifications à portée ciblée ainsi que celui des vérifications à portée élargie ont diminué. Cette situation résulte des efforts additionnels requis en vérification financière étant donné la complexité des normes professionnelles émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'augmentation de leur nombre ainsi que des objectifs que le Vérificateur général s'est fixés relativement à l'informatisation des dossiers de vérification financière.
65. Les vérifications à portée élargie demandent généralement qu'on leur réserve de 4 000 à 6 000 heures. Le graphique 8 présente la moyenne des heures pour les trois vérifications réalisées. Le nombre d'heures consacrées à deux des trois vérifications se situe près du maximum de l'intervalle. Quant à la troisième, celle concernant la prestation de services du gouvernement en ligne, elle a nécessité plus d'heures que ce qui est normalement requis, puisqu'un suivi des recommandations y est intégré. En 2004-2005, trois des cinq vérifications avaient exigé le minimum d'heures généralement nécessaires.

66. Ainsi, le coût moyen des trois vérifications de 2005-2006 s'élève à 534 000 dollars, comme l'illustre le graphique 9. À l'instar de l'année dernière, les services professionnels, indispensables pour l'une d'entre elles, ont entraîné l'augmentation du coût moyen. Notons qu'une des vérifications réalisées en 2003-2004 avait demandé un nombre d'heures considérable par rapport aux autres vérifications, ce qui expliquait le coût moyen plus élevé cette année-là.

VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) À PORTÉE ÉLARGIE

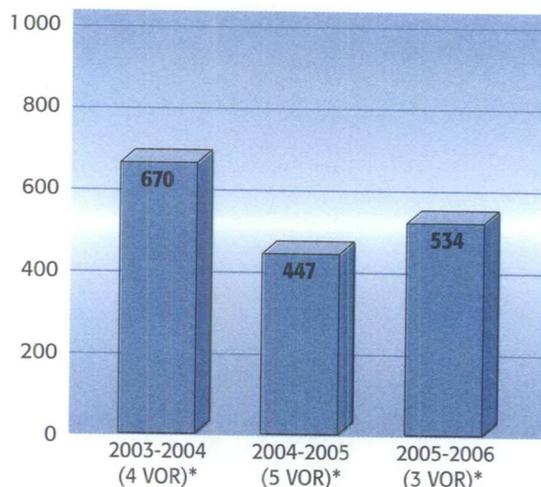
GRAPHIQUE 8

MOYENNE DES HEURES



GRAPHIQUE 9

COÛT MOYEN (en milliers de dollars)



* Une des vérifications inclut un suivi des recommandations.

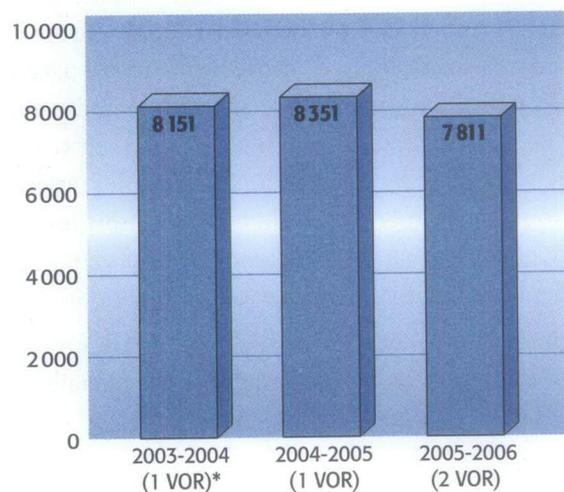
67. Enfin, deux vérifications de l'optimisation des ressources ont été effectuées dans les réseaux, l'une dans le réseau de l'éducation et l'autre dans celui de la santé et des services sociaux. À la lecture des graphiques 10 et 11, qui présentent respectivement la moyenne des heures consacrées à ces vérifications et leur coût moyen, nous constatons que le nombre d'heures s'avère comparable aux années antérieures et qu'il en est de même du coût moyen.



VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) DANS LES RÉSEAUX

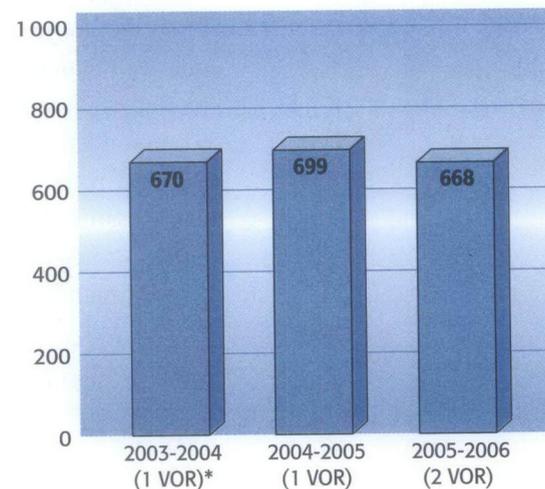
GRAPHIQUE 10

MOYENNE DES HEURES



GRAPHIQUE 11

COÛT MOYEN (en milliers de dollars)



* Cette vérification inclut un suivi des recommandations.

Promotion de saines pratiques de gestion

68. Objectif: D'ici 2006, hausser à 70 p. cent le taux des recommandations du Vérificateur général qui sont appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

Cibles	Résultats			
	Bilan*	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants				
70 p. cent	Vérification financière VOR	60% 54%	51% 63%	
60 p. cent	Vérification financière VOR		67% 46%	
50 p. cent	Vérification financière VOR			56% 52%

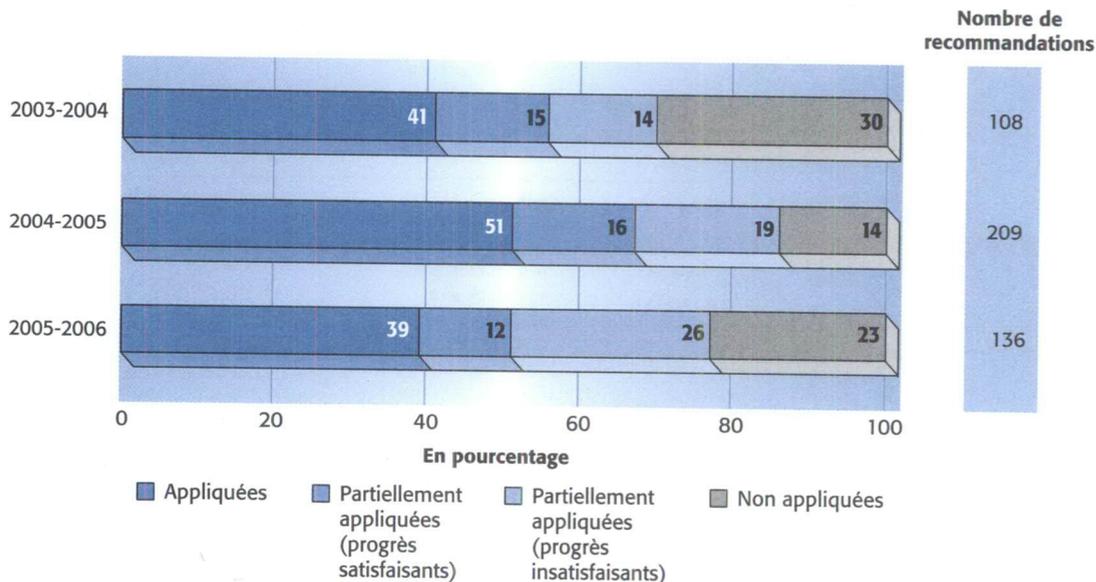
* Le bilan présente la moyenne du nombre de recommandations des trois dernières années, qui ont été appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

69. Les recommandations formulées dans les rapports à la direction découlant de nos travaux de vérification financière font annuellement l'objet d'un suivi, alors que celles comprises dans les rapports de vérification de l'optimisation des ressources donnent généralement lieu à un suivi dans un délai de trois ans.

70. Les recommandations faites dans le contexte de la vérification de l'information financière portent sur le contrôle interne, la conformité, la comptabilité, la présentation de l'information et la gestion.
71. Les 46 rapports à la direction produits en 2004-2005 ont fait l'objet de suivis. Il en ressort que le niveau d'application de nos recommandations dans les différentes entités est inférieur à ce qu'il était. En effet, 51 p. cent d'entre elles ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants, comparativement à 67 p. cent l'an dernier (graphique 12). Les entités ont donné suite de façon moindre aux recommandations portant sur le contrôle interne et la comptabilité. Pour ce qui est des 67 recommandations non appliquées ou ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants (49 p. cent), 25 concernent trois entités. Au terme des trois années du plan stratégique 2003-2006, nous obtenons une moyenne de 60 p. cent pour les recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.
72. Le coût des suivis des recommandations liées à la vérification financière fait partie intégrante du coût des vérifications, ce qui ne permet pas de le détailler.

GRAPHIQUE 12

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELIÉES À LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE

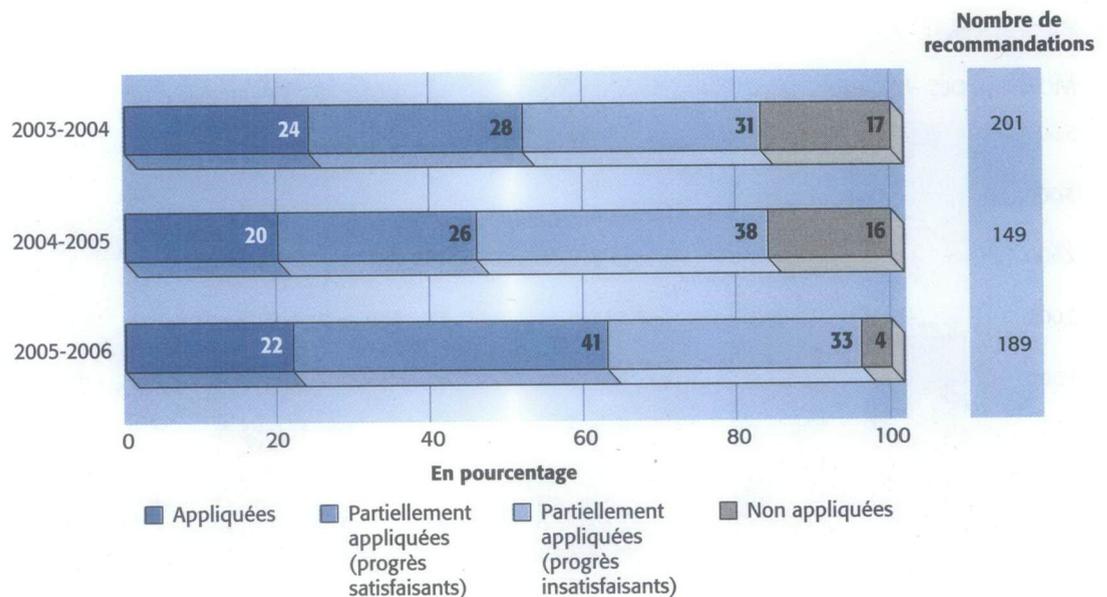




73. En ce qui a trait à la vérification de l'optimisation des ressources, les résultats portent sur le suivi des recommandations contenues dans six rapports. Comme l'illustre le graphique 13, 63 p. cent des 189 recommandations énoncées dans des rapports à l'Assemblée nationale ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Ce résultat est toujours inférieur à notre cible (70 p. cent), mais il représente une hausse de 17 points de pourcentage par rapport à celui de l'année dernière.

GRAPHIQUE 13

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELIÉES À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES



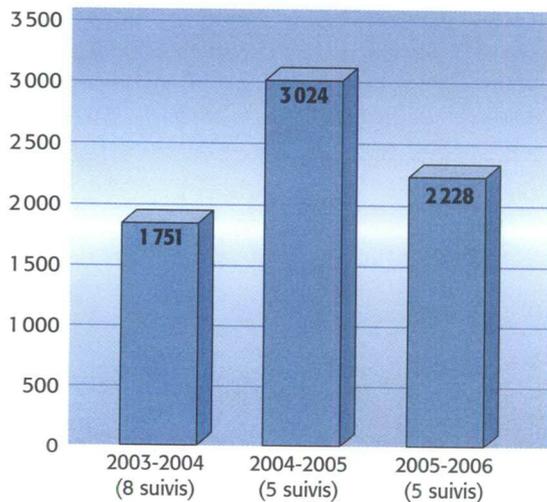
74. Nos travaux montrent que le pourcentage des recommandations non appliquées ou pour lesquelles les progrès sont insatisfaisants est de 37 p. cent, soit 69 sur 189. De ces 69 recommandations, 42 se rapportent à deux suivis effectués dans le réseau de la santé et des services sociaux.
75. Somme toute, en trois ans, nous avons une moyenne de 54 p. cent à l'égard des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants concernant la vérification de l'optimisation des ressources. Nous poursuivrons nos efforts, de concert avec la CAP et les entités, dans le but de nous assurer que celles-ci modifient leurs pratiques de gestion afin de remédier aux lacunes que nous avons relevées. Nous continuerons donc d'inviter les entités vérifiées, au nom de cette commission, à préparer un plan d'action pour la mise en œuvre de nos recommandations. À ce propos, nous sommes en train d'établir des modalités pour orienter les travaux liés à ces plans d'action.

76. La moyenne des heures de travail et le coût moyen des suivis des recommandations réalisés de façon distincte d'une VOR sont présentés respectivement dans les graphiques 14 et 15. Les suivis des recommandations effectués en 2005-2006 ont demandé en moyenne moins d'heures que ceux de l'année dernière (diminution de 26 p. cent). Cela s'explique par les suivis réalisés dans le réseau de la santé et des services sociaux, qui requièrent généralement de 3 000 à 4 000 heures chacun. Or, cette année, seulement deux suivis ont été faits dans ce réseau, comparativement à trois en 2004-2005. Par conséquent, les suivis de 2005-2006 ont un coût moyen inférieur. De plus, trois des cinq suivis ont nécessité peu de déplacements.

SUIVIS DES RECOMMANDATIONS LIÉES À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

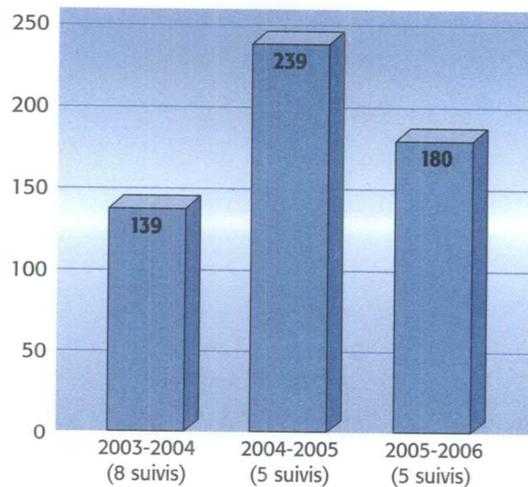
GRAPHIQUE 14

MOYENNE DES HEURES



GRAPHIQUE 15

COÛT MOYEN (en milliers de dollars)



77. Objectif: D'ici 2006, réaliser deux études sur des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires.

Cible 2006	Résultats			
	Bilan	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Réaliser deux études	1 sur 2	1	-	s.o.

78. Nous avons publié, en juin 2005, une vérification portant sur un sujet d'intérêt pour les parlementaires, soit la vérification interne au gouvernement du Québec. Nous n'avions pu atteindre notre objectif l'année précédente, étant donné les travaux que nous avons menés pour faire suite à une demande du gouvernement quant à la vérification des activités de la Société générale de financement du Québec.



79. Objectif: D'ici 2006, faire ressortir au moins une saine pratique de gestion par rapport de vérification de l'optimisation des ressources¹.

Cible 2006	Résultats			
	Bilan	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Tous les rapports de vérification de l'optimisation des ressources incluent au moins une saine pratique de gestion ¹	11 sur 14	6 sur 6	5 sur 8	s.o.

80. Afin de rendre compte de cet objectif, nous avons défini une saine pratique de gestion comme étant une action mise en œuvre par une ou plusieurs entités au regard d'un critère d'évaluation précis.
81. Les six rapports de vérification de l'optimisation des ressources publiés en 2005-2006 comportent tous au moins une saine pratique de gestion, ce qui correspond à notre objectif. Notons la publication cette année d'un rapport centré sur les saines pratiques, soit celui portant sur un continuum de services offerts en traumatologie, pour lequel nous rendons compte des mécanismes qui ont été mis en place et qui assurent son succès.
82. Au terme du plan stratégique 2003-2006, c'est donc 11 des 14 rapports de vérification de l'optimisation des ressources qui donnent au moins un exemple d'une saine pratique de gestion ayant cours dans l'administration publique québécoise. De tels exemples contribuent, nous le souhaitons, à une meilleure gestion des deniers publics.

Valeur ajoutée aux travaux de vérification des états financiers et de vérification de la conformité aux lois et règlements

83. Objectif: Produire annuellement 30 rapports à la direction adressés aux entités et transmettre 10 rapports ou extraits de rapports à l'Assemblée nationale.

Cibles 2006	Résultats			
	Bilan	2005-2006	2004-2005	2003-2004
30 rapports à la direction	140	45	46	49
10 rapports ou extraits de rapports à l'Assemblée nationale	26	7	10	9

1. Ce libellé a été modifié en 2004-2005 afin de mieux exprimer le résultat recherché.

84. Cette année, 45 rapports à la direction ont été rédigés à la suite de nos travaux de vérification de l'information financière, dont 13 ont été adressés à des entités non visées par un rapport l'année précédente. Le dépassement de notre cible relativement au nombre de rapports découle principalement, tout comme pour les années antérieures, des rapports à la direction remis aux agences de la santé et des services sociaux. Par contre, la cible n'a pas été atteinte en ce qui a trait au nombre de rapports ou extraits transmis à l'Assemblée nationale, les recommandations formulées aux entités ne nécessitant pas de l'aviser.

85. Objectif: D'ici 2006, se doter d'une nouvelle stratégie d'intervention en matière de conformité aux lois et règlements et de juricomptabilité, et réaliser deux interventions.

Cible 2006	Résultats			
	Bilan	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Réaliser deux interventions	2 sur 2	2	-	s.o.

86. Nous avons atteint notre cible. En effet, nous avons publié, en décembre 2005, un suivi ayant pour objet l'acquisition de services au sein de l'appareil gouvernemental ainsi qu'un rapport spécial portant sur l'attribution d'une subvention à la vie associative par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Notons que le suivi a été effectué dans le cadre de notre stratégie en matière de conformité et de juricomptabilité.

87. L'année dernière, nous avons dû concentrer nos efforts pour terminer la vérification particulière concernant la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval. Par conséquent, notre cible n'avait pu être atteinte.

88. Par ailleurs, en ce qui a trait aux interventions en matière de conformité, le Vérificateur général, en collaboration avec les deux vérificateurs externes d'Hydro-Québec, avait mis au point en 2003-2004 un document visant à régir les communications pour la réalisation des mandats de vérification dans ce domaine. En janvier dernier, ces vérificateurs nous ont transmis deux rapports relatifs à la conformité des activités de cette entité avec la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* ainsi qu'avec certains articles de la *Loi sur Hydro-Québec*. Ces deux rapports concluaient qu'Hydro-Québec avait agi de façon conforme pour tous les aspects examinés.

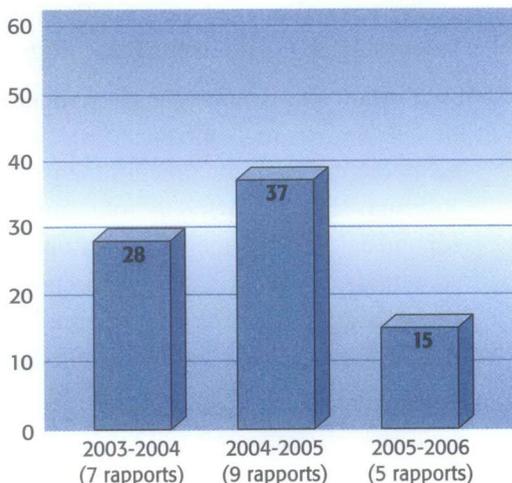


Soutien à l'égard du contrôle parlementaire

- 89. Les séances publiques de la CAP donnent l'occasion aux élus d'entendre les sous-ministres et les dirigeants d'organismes concernés par nos vérifications et de discuter avec eux des mesures prévues pour corriger les lacunes signalées dans nos rapports. Ces séances maximisent l'influence de nos travaux de vérification auprès de l'administration gouvernementale. Nous acquiesçons toujours aux invitations de la commission.
- 90. Cette année, lors de séances publiques, les membres de cette commission ont examiné trois rapports de vérification ainsi que notre rapport annuel de gestion pour 2004-2005. De plus, une rencontre conjointe des membres de la CAP et de ceux de la Commission des finances publiques a eu lieu au sujet de notre rapport portant sur la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.
- 91. Le Vérificateur général a donc été présent aux séances préparatoires ou publiques tenues par cette commission pendant 15 heures, comparativement à 37 heures en 2004-2005 (graphique 16). Cette baisse peut s'expliquer par le nombre restreint de rapports de vérification de l'optimisation des ressources et de suivi publiés en 2005-2006. Les membres de la CAP ont d'ailleurs invité le Vérificateur général à accroître ses activités à l'égard de la vérification de l'optimisation des ressources. Des actions concrètes seront accomplies en 2006-2007 pour répondre à cette invitation.

GRAPHIQUE 16

HEURES* DE PRÉSENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
AUX SÉANCES DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



* Les heures sont consacrées principalement à l'étude de nos rapports.

92. De plus, le Vérificateur général a été reçu, en décembre 2005, par les membres de la Commission des transports et de l'environnement lors de l'étude détaillée du projet de loi sur le développement durable. Notre intervention avait pour but de faire valoir la pertinence d'arrimer les activités du commissaire à celles du Vérificateur général, compte tenu notamment de son indépendance, de l'étendue de ses pouvoirs et de son immunité.

Événements importants survenus à la suite de nos travaux

93. Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations s'engagent habituellement dans la recherche de solutions pour leur application. Voici d'ailleurs quelques actions qu'ils ont entreprises et qui ont marqué la dernière année :
- la publication, en avril 2005, d'un bilan annuel sur la mise en œuvre des engagements inclus dans la Politique nationale de l'eau, qui a permis, entre autres, de clarifier et de confirmer les responsabilités de chacun des acteurs. Puis, en mai 2005, l'adoption de modifications au Règlement sur la qualité de l'eau potable afin de l'actualiser en fonction de l'évolution des connaissances et des technologies et de mieux refléter la réalité des exploitants, et ce, dans le respect de la protection de la santé publique. Notre mandat sur la surveillance et le contrôle de l'eau potable faisait ressortir des lacunes en la matière ;
 - la publication, en novembre 2005, d'un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout. Ce guide, qui était en cours d'élaboration lors de nos travaux, est en lien direct avec notre recommandation voulant que le ministère des Affaires municipales et des Régions accroisse son soutien auprès des municipalités. Cette recommandation avait été formulée dans notre rapport de juin 2005 sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures ;
 - la diffusion d'une campagne d'information par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), afin de rappeler aux citoyens québécois leurs obligations en matière d'assurance médicaments et de les inviter à vérifier, sur le site Internet de la RAMQ, s'ils sont couverts par le bon régime. Cette action répond à des préoccupations que nous avons fait ressortir dans notre rapport traitant de ce sujet et publié en décembre 2004. Il y était notamment question de mesures que la RAMQ devait prendre pour améliorer la compréhension du régime général et la connaissance de la loi par la population ;



- l'adoption du projet de loi 83, qui modifie la *Loi sur la santé et les services sociaux*, dans lequel le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage à améliorer les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ainsi, certaines des mesures prises précisent que tout exploitant d'une résidence privée devra détenir un certificat de conformité pour pouvoir héberger ces personnes. Divers critères sociosanitaires, définis par un règlement, devront être respectés dans les établissements privés. Les agences de la santé et des services sociaux seront responsables de la délivrance de ces certificats et de leur renouvellement. Ces mesures s'inscrivent dans l'esprit de recommandations formulées dans notre rapport de juin 2002 traitant de cette question.

Gestion de l'organisation

94. Les ressources humaines sont la force de notre organisation. Par conséquent, la compétence et la qualité de vie au travail constituent pour elle des préoccupations constantes. D'ailleurs, au cours des deux dernières années, 76 p. cent de nos ressources financières ont été allouées aux traitements et aux autres formes de rémunération. Pour les autres vérificateurs législatifs canadiens, la moyenne a été de 81 p. cent.
95. Au 31 mars 2006, notre effectif s'établissait à 223 employés, tout comme l'année précédente. La répartition du personnel régulier par catégories est illustrée dans le tableau 4. Cette répartition est comparable à celle de l'an dernier. Notons que 35 p. cent de l'effectif régulier est en deçà de 35 ans.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER PAR CATÉGORIES

Catégorie	2005-2006		2004-2005	
	Nombre d'employés	%	Nombre d'employés	%
Encadrement	29	13	30	13
Professionnel	169	76	167	75
Technique et soutien	25	11	26	12
Total	223	100	223	100

Orientation

96. Être reconnu comme une organisation performante, s'adaptant aux nouvelles réalités et offrant aux employés des défis stimulants.

Milieu de travail valorisant et équilibré

97. Objectif: Assurer la disponibilité de ressources humaines qualifiées en nombre suffisant et en temps opportun.

- Cibles 2006: • application du plan d'effectif
 • réduction du taux de roulement du personnel de vérification à 13 p. cent

Plan d'effectif

98. L'année 2005-2006 a marqué un tournant quant à l'organisation du travail chez le Vérificateur général. Dorénavant, le personnel est affecté en majorité à un seul secteur d'activité, à savoir la vérification financière ou la vérification de l'optimisation des ressources. Cette spécialisation du personnel nous oblige à revoir notre plan d'effectif pour les prochaines années.

99. Pour donner suite à cette décision, nous avons embauché cinq spécialistes en analyse de gestion des organisations au cours de l'année, après la publication d'une offre de mutation. Ces spécialistes, qui ne sont pas des experts-comptables et qui ont de l'expérience au sein des entités du secteur public, ont été intégrés aux équipes de vérification. De plus, nous avons lancé trois appels de candidatures pour le recrutement de stagiaires en vérification et de comptables agréés possédant trois ans d'expérience en vérification ou moins.

100. L'embauche d'employés en 2005-2006, notamment de femmes, se répartit comme suit:

	Employés permanents*	Stagiaires en vérification	Occasionnels	Étudiants
Vérification	14	7	2	17
Autres catégories	5	–	1	2
Taux d'embauche de femmes	84%	86%	67%	55%

* Ce groupe inclut 8 personnes engagées par mutation.

101. Pour la troisième année consécutive, nous avons pris part à l'événement « Recrutement étudiant CA », coordonné par l'Ordre des comptables agréés du Québec. De plus, nous avons participé à la Journée carrière et recrutement d'une université de Montréal et fait parvenir à l'ensemble des universités du Québec une offre de stage. Ces participations visent à faire connaître notre organisation et à nous assurer d'avoir les ressources suffisantes pour l'avenir. Nous intégrerons dans nos rangs six nouveaux étudiants à l'été 2006.



Taux de roulement

- 102.** La préoccupation de la disponibilité des ressources commande la consolidation de notre équipe, ce qui peut se faire notamment en réduisant le taux de roulement du personnel professionnel de vérification. Lors de l'établissement des cibles du plan stratégique 2003-2006, ce taux était de 18,1 p. cent, et nous visions à le réduire à 13 p. cent au plus tard en 2006.
- 103.** En 2005-2006, le départ de 16 personnes a fait passer le taux de roulement du personnel professionnel de vérification de 7,9 à 10,5 p. cent. À titre de comparaison, les taux de 4 vérificateurs législatifs au Canada ont varié de 7 à 20 p. cent pour l'année 2004-2005. Nous serons donc vigilants relativement à cet indicateur. Nous veillerons à continuer d'offrir à nos employés un environnement de travail de qualité ainsi que des défis professionnels intéressants. Par ailleurs, 13 personnes seront admissibles à la retraite d'ici le 31 mars 2009.
- 104.** Pour l'ensemble du personnel, le taux d'absentéisme se rapportant aux absences rémunérées, selon les données disponibles au Secrétariat du Conseil du trésor, s'élève à 6,4 p. cent, comparativement à 6,2 p. cent l'an dernier. Notre taux d'absentéisme est en deçà de celui affiché par l'ensemble des ministères et organismes, lequel se situe à 7,4 p. cent. Notons que ce taux ne tient pas compte des absences relatives aux vacances et aux jours fériés et que les données de l'année dernière ont été redressées en conséquence.
- 105.** Par ailleurs, pendant la période intensive de vérification de l'information financière, nous avons confié à forfait 11 missions de vérification. De plus, nous avons encore dû recourir aux services de vérificateurs contractuels issus de cabinets privés, étant donné la pénurie de candidats qualifiés et disponibles pour travailler sur une base occasionnelle. Au cours de l'année, 58 contractuels ont accumulé 11 520 heures, alors qu'en 2004-2005, 50 contractuels en avaient fait 10 665.

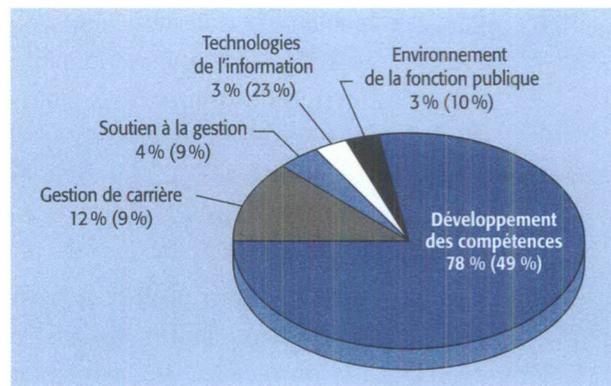
Formation continue

- 106.** Le développement professionnel est primordial pour maintenir l'expertise de notre personnel. En conséquence, nous avons établi un objectif annuel de six jours de formation par personne. Cette année, tout comme pour les deux années précédentes, nous avons dépassé cet objectif. En effet, en 2005-2006, nous obtenons une moyenne de 10 jours (8 jours en 2004-2005). Cette moyenne se compare à celle de trois vérificateurs législatifs canadiens (9 jours).

107. La formation est répartie selon les orientations du plan de développement des ressources humaines (graphique 17). Plus des trois quarts de la formation ont été consacrés au développement des compétences professionnelles, ce qui représente une hausse de 29 points de pourcentage par rapport à l'année dernière. Les cours offerts en vérification financière, notamment pour répondre aux besoins de mise à jour quant aux changements dans les normes professionnelles, sont la cause de plus de la moitié de l'augmentation. Pour ce qui est de l'autre partie, c'est le programme de formation de deuxième cycle de l'École nationale d'administration publique qui l'explique. En effet, plus de 35 professionnels s'y sont inscrits afin d'améliorer leur connaissance de la fonction publique québécoise.

GRAPHIQUE 17

RÉPARTITION DE LA FORMATION PAR CATÉGORIES*



* Les pourcentages entre parenthèses représentent la répartition de l'année précédente.

108. L'augmentation de 3 points de pourcentage pour les activités concernant la gestion de la carrière provient principalement de cours d'anglais suivis par plus de 75 employés. Notons que l'an dernier, nous avons mis nos efforts dans l'actualisation de notre système d'exploitation et dans l'acquisition de nouveaux logiciels, ce qui avait nécessité davantage de cours de formation dans la catégorie « technologies de l'information ». Les taux relatifs aux deux autres catégories varient selon la composition de notre personnel et les besoins de formation qu'il a formulés.
109. Par ailleurs, l'organisation soutient les employés qui désirent parfaire leurs compétences professionnelles et accroître leurs connaissances. Elle rembourse ainsi les droits d'inscription et de scolarité des cours pertinents à leur travail qui sont suivis dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ce, s'ils les réussissent. En 2005-2006, huit employés ont bénéficié de ce programme.



110. Soulignons que la proportion de la masse salariale affectée à la formation conformément à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* atteint 3,8 p. cent, comme l'année dernière. Cette proportion dépasse de 1,7 point de pourcentage celle cumulée en 2004 par les employeurs de la fonction publique québécoise assujettis à cette loi.
111. Objectif: D'ici 2006, s'assurer que la satisfaction de nos employés est élevée, concernant notamment l'enrichissement des connaissances et le développement des habiletés professionnelles ainsi que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, et accroître le sentiment d'appartenance.
Cible 2006: au moins 7 sur 10
112. Nous n'avons pas effectué de sondage cette année, étant donné les nombreux changements apportés dans notre organisation, notamment le fait que le personnel est affecté en majorité à un seul secteur d'activité. Nous avons choisi de laisser le temps aux employés de s'adapter à cette nouvelle façon de faire et nous avons reporté la tenue d'un sondage à plus tard.
113. Par ailleurs, le Vérificateur général est toujours attentif aux éléments nécessitant des améliorations, qui ont été mentionnés par les employés lors du sondage effectué en 2003. Diverses actions ont d'ailleurs été entreprises à cet égard. Par exemple, les employés sont informés de l'évolution des grands dossiers de l'organisation, que ce soit par l'intranet, par communiqué interne ou encore lors de la Journée des employés. De plus, deux symposiums sur la vérification financière ont eu lieu au cours de l'année afin de mettre en évidence l'importance de cette activité dans notre organisation.

Utilisation des ressources

114. Le tableau 5 présente le nombre d'heures consacrées par le personnel (régulier, occasionnel et contractuel) aux différentes activités de l'organisation. Puisque le nombre d'employés équivaut à celui de l'année dernière, le total des heures travaillées est, lui aussi, similaire. Soulignons que les heures reliées aux missions confiées en impartition sont exclues du tableau. Pour chacune des trois dernières années, on estime que ces missions représentent de 4 000 à 6 000 heures de travail.
115. Selon l'obligation légale qui nous est faite, les ressources consacrées aux activités de vérification sont affectées en priorité à la vérification de l'information financière et, par la suite, à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes.

TABLEAU 5

HEURES CONSACRÉES PAR L'EFFECTIF AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Activités de vérification	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Vérification de l'information financière	167 749	48,7	148 919	43,1	140 357	40,7
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes						
Vérifications de l'optimisation des ressources	47 125	13,7	55 970	16,2	53 502	15,5
Vérifications particulières	1 448	0,4	9 558	2,8	15 639	4,5
Suivis des recommandations	8 887	2,6	12 711	3,7	20 068	5,8
	57 460	16,7	78 239	22,7	89 209	25,8
Total - Activités de vérification	225 209	65,4	227 158	65,8	229 566	66,5
Activités de soutien professionnel et de formation	45 322	13,2	41 518	12,0	37 611	10,9
Activités de soutien administratif	73 841	21,4	76 578	22,2	78 163	22,6
Total global	344 372	100,0	345 254	100,0	345 340	100,0

116. La vérification de l'information financière a demandé 48,7 p. cent des heures totales, comparativement à 43,1 p. cent en 2004-2005. Cette hausse était prévisible, compte tenu des heures additionnelles requises pour l'informatisation des dossiers de vérification. En outre, la mise en application des nouvelles normes professionnelles émises par l'ICCA au cours des dernières années a contribué à l'augmentation des heures consacrées à ce secteur d'activité.
117. Par conséquent, le nombre d'heures disponibles pour l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes a été moindre. C'est d'ailleurs pour limiter la réduction des heures consacrées à cette activité que nous avons augmenté le nombre de missions confiées en impartition pour l'année 2006-2007. Soulignons qu'en 2005-2006, nous avons amorcé, à la demande du gouvernement, une vérification particulière auprès de la Société des alcools du Québec.
118. En somme, notre personnel a investi 65,4 p. cent de son temps aux activités de vérification, soit un pourcentage comparable à celui des deux années antérieures.
119. Les heures destinées aux activités de soutien professionnel et de formation ont augmenté cette année, en raison de l'élaboration d'une nouvelle méthodologie de travail en vérification financière et de l'offre de sessions de formation à l'École nationale d'administration publique et de cours de langue anglaise.
120. Par ailleurs, nous surveillons étroitement l'utilisation des ressources financières qui nous sont accordées. Nos états financiers vérifiés, présentés dans la section portant ce titre, fournissent un portrait des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2006.



121. Les dépenses totales pour l'année 2005-2006 se chiffrent à 19,5 millions de dollars, soit un montant comparable à celui de l'année 2004-2005. Les principales variations ont trait à l'augmentation des services professionnels et administratifs (144 000 dollars) et à une diminution des dépenses reliées aux fournitures (155 000 dollars).
122. Pour cette année, nos résultats financiers affichent un excédent de 936 000 dollars. Cette somme provient principalement de reports dans l'embauche de personnel. Ceux-ci s'expliquent, d'une part, par notre objectif de diversifier l'expertise du personnel professionnel tout en assurant l'intégration harmonieuse des nouveaux employés dans les équipes de vérification. Pour ce faire, nous avons choisi de procéder de façon progressive pour l'embauche. D'autre part, la rareté des comptables agréés au Québec a limité nos possibilités de recrutement en 2005-2006. D'ailleurs, un comité a été récemment créé pour réfléchir à cette question; il devra faire part de ses recommandations à l'automne. Soulignons que le Bureau de l'Assemblée nationale a approuvé le report de la totalité de l'excédent à l'exercice 2006-2007 afin de couvrir les coûts associés à la vérification à la Société des alcools du Québec.
123. L'ensemble des dépenses est réparti de la façon suivante: les traitements, les services professionnels et les frais de déplacement sont inclus dans le coût des activités auxquelles ils se rapportent, alors que les frais généraux (communication, loyer et autres) sont imputés en proportion des heures de travail reliées à chaque activité (tableau 6).

TABLEAU 6

UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'EXERCICE

	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%
Activités de vérification						
Vérification de l'information financière	9 532	48,9	8 548	44,3	7 780	40,5
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes						
Vérifications de l'optimisation des ressources	2 683	13,8	3 060	15,8	2 998	15,6
Vérifications particulières	108	0,6	713	3,7	1 149	6,0
Suivis des recommandations	548	2,8	667	3,5	1 060	5,5
	3 339	17,2	4 440	23,0	5 207	27,1
Total - Activités de vérification	12 871	66,1	12 988	67,3	12 987	67,6
Activités de soutien professionnel et de formation	2 740	14,0	2 424	12,5	2 138	11,1
Activités de soutien administratif	3 878	19,9	3 895	20,2	4 098	21,3
Total global	19 489	100,0	19 307	100,0	19 223	100,0

124. Notre plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006, déposé à l'Assemblée nationale, prévoyait que 67 p. cent du coût total serait utilisé pour les activités de vérification. Les résultats de l'année sont comparables à ceux qui ont été estimés et il en est de même pour la répartition du coût entre les activités de vérification de l'information financière et celles relatives à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes.
125. La hausse du coût des activités de vérification de l'information financière (11,5 p. cent) découle essentiellement du plus grand nombre d'heures consacrées par notre personnel à ces activités.
126. En ce qui a trait aux activités afférentes à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, la diminution des heures influe directement sur leur coût. Cette baisse a également eu comme conséquence de réduire les autres frais rattachés à la réalisation de ces activités, par exemple ceux liés aux services professionnels et aux déplacements.
127. Pour ce qui est des activités de soutien professionnel et de formation, l'augmentation de 13 p. cent résulte de l'accroissement des heures mentionnées précédemment et du recours à des services professionnels externes pour procéder à la révision de notre méthodologie en vérification financière.
128. Le coût horaire moyen de chacune des activités de vérification est calculé en ajoutant à ces dernières le coût des activités de soutien professionnel et de formation ainsi que celui des activités de soutien administratif, proportionnellement aux heures consacrées à chacune des activités de vérification.
129. Il en résulte que le coût horaire moyen des activités de vérification de l'information financière s'élève à 86,21 dollars, comparativement à 85,22 dollars l'année précédente. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du coût des activités de soutien professionnel et de formation.
130. En ce qui concerne les activités d'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, le taux horaire moyen est de 87,50 dollars, alors qu'il était de 84,57 dollars en 2004-2005. Comme ce secteur d'activité requiert la présence d'un personnel d'expérience, une part de l'augmentation s'explique par la hausse du coût de la main-d'œuvre, l'autre part ayant trait à la hausse du coût des activités de soutien professionnel et de formation.

Communications et travaux de qualité

131. Objectif: Améliorer nos communications avec les entités.
Cible: d'ici 2006, au moins 3,75 sur 5²

2. Cette cible a été modifiée en 2003-2004 à la suite du changement de l'échelle d'évaluation qui était de 6 sur 8.



- 132.** Des communications de qualité avec les entités vérifiées s'avèrent essentielles pour la bonne marche de nos travaux. Nous avons donc procédé, par le passé, à deux sondages auprès de celles-ci afin de connaître leur satisfaction à l'égard de nos travaux.
- 133.** Ainsi, lors du sondage de 2004-2005, les résultats révélaient un taux moyen de satisfaction de 3,95³ sur 5 par rapport à nos communications, et ce, pour nos travaux de vérification de l'information financière, de vérification de l'optimisation des ressources et de suivi.
- 134.** Cette année, aucun sondage n'a été réalisé. Nous avons plutôt tiré parti des constats des sondages antérieurs pour revoir certaines de nos façons de faire.
- 135.** Objectif: Accroître l'efficacité de nos travaux et de notre gestion par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des risques.
Cible 2006: application intégrale de la nouvelle politique
- 136.** Nous avons poursuivi cette année les travaux de détermination des risques liés à l'organisation. Considérant ce dossier comme important, nous avons continué d'en discuter avec les autres vérificateurs législatifs canadiens. De plus, en janvier 2006, nous avons engagé un consultant externe afin de nous assister dans l'élaboration d'un portrait sommaire de nos risques importants. D'ici mars 2007, nous prévoyons terminer l'analyse de ce portrait et faire adopter une politique de gestion des risques par les membres de la haute direction.
- 137.** L'un des principaux défis du Vérificateur général est de maintenir sa crédibilité aux yeux des parlementaires et des citoyens. Celle-ci est intimement liée à la justesse des constatations, des conclusions et des recommandations publiées dans les rapports de vérification. Ces rapports doivent être appuyés par des faits, des éléments probants et des analyses découlant de critères objectifs afin d'éviter qu'ils contiennent des inexactitudes. Dans ce but, il est primordial de nous assurer que nos travaux sont d'une qualité irréprochable; nous effectuons donc des contrôles rigoureux et nous respectons toutes les normes professionnelles en la matière.
- 138.** À ce titre, à l'automne 2005, l'Ordre des comptables agréés du Québec a procédé à une inspection professionnelle qui a confirmé que le Vérificateur général a rempli son mandat conformément aux normes relatives aux missions de certification. Cette conclusion s'appuie sur un examen de 17 dossiers, dont 1 est afférent à une vérification de l'optimisation des ressources.

3. Pour établir cette moyenne, nous avons cumulé les résultats obtenus pour les cotes 1 «très peu satisfait» à 5 «très satisfait».

- 139.** De plus, en juin 2005, nous avons signé une entente de trois ans avec un cabinet d'experts-comptables. Cette entente précisait, entre autres, que ce cabinet devait revoir notre méthodologie en attestation financière. La nouvelle méthodologie a été approuvée par la haute direction en novembre 2005.
- 140.** Celle-ci inclut toutes les nouvelles normes mises en place dans la profession. Diverses étapes du travail à effectuer sont désormais fondées sur la détermination des risques et l'adéquation des travaux en fonction de ceux-ci. Plusieurs outils de vérification, des formulaires et des guides ont été développés pour encadrer les équipes dans l'application de cette méthodologie qui sera utilisée pour l'ensemble des mandats en 2008-2009. Déjà, sept projets pilotes ont été amorcés.
- 141.** Cette année, nous avons travaillé de concert avec les autres vérificateurs législatifs canadiens en vue de parfaire nos pratiques en matière de contrôle de la qualité et de mettre en application les nouvelles normes de l'ICCA à cet égard. Nous avons donc pu élaborer les politiques et les procédures nécessaires à la gestion du système relatif au contrôle de la qualité de nos travaux en vérification financière et en optimisation des ressources, en adaptant le tout aux particularités de la vérification législative. D'autres aspects, comme la surveillance de nos processus, les méthodes de consultation et les mesures à prendre en cas de divergences d'opinions, pour ne nommer que ceux-là, font maintenant l'objet d'un encadrement plus formel visant à maintenir la qualité de nos travaux.
- 142.** Objectif: Augmenter l'utilisation des technologies de l'information dans nos travaux et notre gestion.
- Cible 2006: informatiser 100 p. cent des dossiers de vérification de l'information financière
- 143.** Notre organisation a entrepris, en 2004, l'informatisation de tous les dossiers de vérification financière. À la suite des conclusions favorables qui ont été tirées des projets pilotes, nous avons décidé l'année dernière d'accélérer l'informatisation des dossiers.
- 144.** Le 31 mars 2006, 83 p. cent des dossiers étaient informatisés ou en voie de l'être. Comme nous l'avons mentionné l'an dernier dans notre rapport annuel de gestion, nous prévoyons terminer l'informatisation de presque tous les dossiers d'ici l'automne 2006. Rappelons que notre échéancier initial a été modifié de façon à assurer une transition harmonieuse tout en tenant compte de l'évolution des normes de vérification.



145. Tout le personnel de vérification financière a reçu la formation pertinente pour l'utilisation du logiciel (46 p. cent au 31 mars 2005). Le coût cumulatif associé à ce projet s'élevait à 961 000 dollars au 31 mars 2006.
146. Conformément à ce qui était prévu dans notre plan directeur des technologies, nous avons assuré la disponibilité de l'équipement informatique adéquat pour tout le personnel ainsi qu'une connexion plus performante à notre réseau informatique. En ce qui concerne notre intranet, de nouvelles fonctionnalités de recherche, notamment pour la consultation des états financiers, ont été mises en place, ainsi que des forums de discussion pour faciliter le partage des connaissances.
147. Objectif: D'ici 2006, livrer une reddition de comptes en vertu des principes reconnus de publication de l'information sur la performance avant la fin des travaux parlementaires du printemps.
148. Les principes de publication de l'information sur la performance que nous souhaitons mettre en œuvre dans notre rapport annuel de gestion sont ceux de la CCAF-FCVI inc., connue sous le nom de « Fondation canadienne pour la vérification intégrée ».
149. Notre rapport qui, tout comme l'an dernier, est déposé à l'Assemblée nationale avant la fin des travaux parlementaires du printemps, fait écho aux exigences énoncées dans la *Loi sur l'administration publique*. De plus, il prend en compte la majorité des principes de la CCAF-FCVI inc.

Satisfaction des parlementaires

150. Objectif: S'assurer que la satisfaction des parlementaires à l'égard de nos activités est élevée.
- Cibles 2006: • annuellement, satisfaction élevée des membres de la Commission de l'administration publique
• satisfaction élevée des parlementaires
151. Servir l'Assemblée nationale et ses commissions en les assistant dans l'exercice de leur pouvoir de surveillance est au cœur de la mission du Vérificateur général. De ce fait, nous croyons important d'évaluer leur satisfaction pour nous assurer que nos travaux correspondent à leurs besoins.
152. Cette année, nous avons rencontré individuellement des membres de la CAP et au moins un autre parlementaire de chaque parti politique. Ces rencontres nous permettent d'obtenir des rétroactions et de connaître le degré de satisfaction de ces personnes, entre autres, à l'égard du choix des sujets vérifiés et de leur traitement. Nous nous sommes également informés de leurs attentes.

153. De façon générale, tous les parlementaires rencontrés sont satisfaits de notre travail; certains disent même en être très satisfaits. Par exemple, plusieurs ont mentionné que la forme de nos rapports s'est améliorée: ils sont plus compréhensibles et faciles à suivre. En outre, la grande majorité a souligné l'importance des séances préparatoires et la qualité des documents qui y sont présentés.

Exigences législatives et gouvernementales

Programmes d'accès à l'égalité

154. Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès à la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 7 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité. L'écart avec les objectifs gouvernementaux découle du peu de personnes appartenant aux groupes cibles, qui sont déclarées aptes à occuper les postes visés.

TABLEAU 7

ÉTAT DE LA SITUATION – PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ (en pourcentage)

Clientèle visée	Représentativité*				Taux d'embauche**			
	Objectif gouvernemental	Résultats			Objectif gouvernemental	Résultats		
		2005-2006	2004-2005	2003-2004		2005-2006	2004-2005	2003-2004
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	2,2	1,7	1,3	25,0	7,3	2,8	–
Personnes handicapées	2,0	0,9	0,4	0,4	–	2,4	2,8	–

* Seul le personnel permanent est considéré dans le calcul.

** Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires sont inclus dans le calcul.

155. La représentation féminine chez le Vérificateur général était de 65 p. cent en date du 31 mars 2006, soit un point de pourcentage de plus que l'année précédente. Le tableau 8 présente la répartition du personnel féminin par catégories. La baisse du pourcentage pour la catégorie de personnel « encadrement » provient du fait qu'il y a deux postes en moins occupés par des femmes.

TABLEAU 8

REPRÉSENTATION FÉMININE (en pourcentage)

Catégorie de personnel	2005-2006	2004-2005	2003-2004	Fonction publique québécoise 2003-2004
Encadrement	31	37	37	31
Professionnel	70	68	65	44
Technicien et soutien	72	65	59	69



Politique linguistique

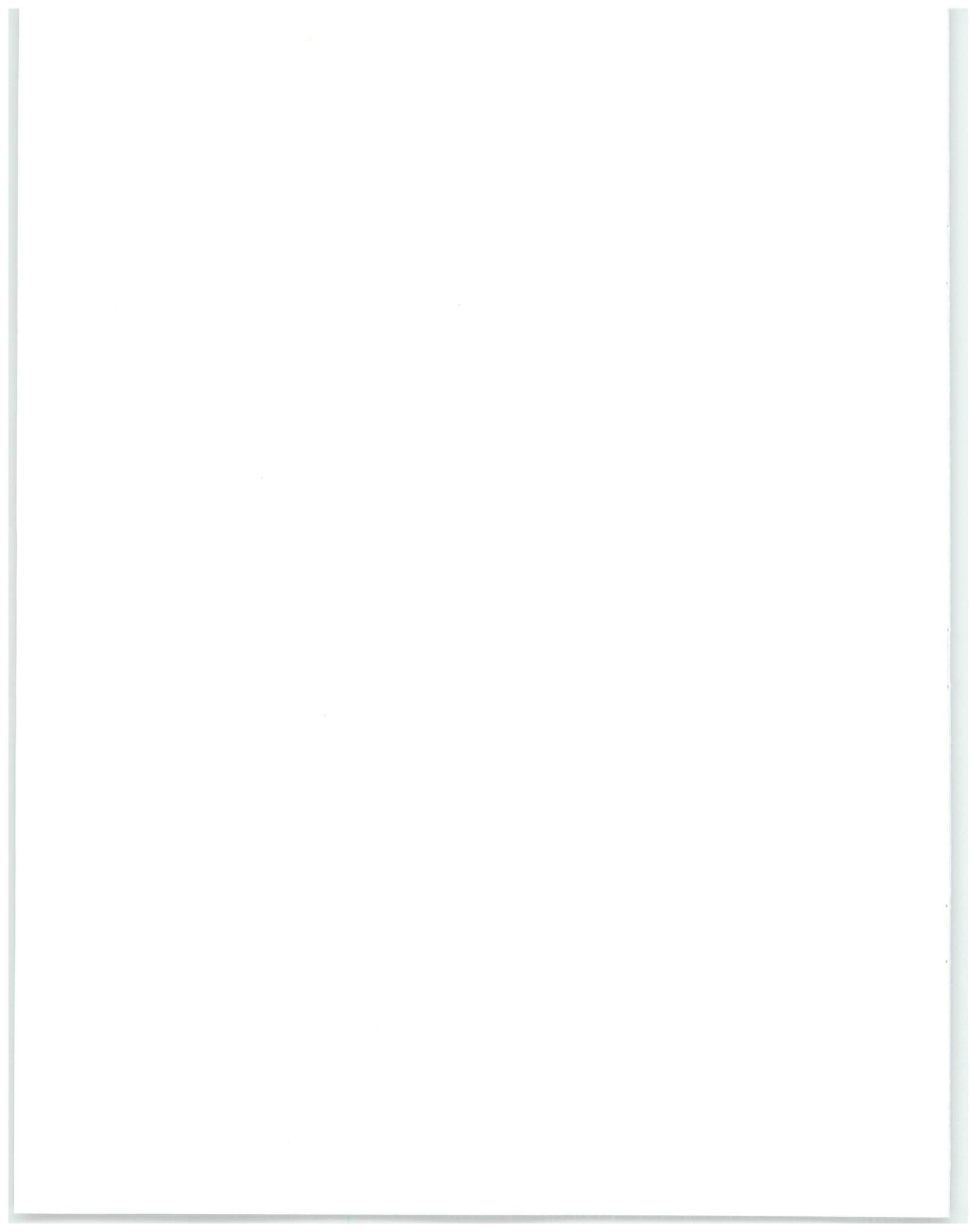
156. Tout comme le préconise la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, nous valorisons l'emploi et la qualité du français au sein de notre organisation. En effet, tous les rapports destinés à la publication ainsi que tous les discours sont révisés par des experts en linguistique. Notons également que l'ensemble du personnel privilégie l'usage du français dans ses communications.

Protection des renseignements personnels

157. Différentes mesures assurent la protection des renseignements personnels. L'accès aux locaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, les dossiers du personnel sont conservés au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. Pour ce qui est des informations confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, le Vérificateur général applique les techniques de protection appropriées, comme l'utilisation de mots de passe. Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général n'en a reçu aucune au cours de 2005-2006.

NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

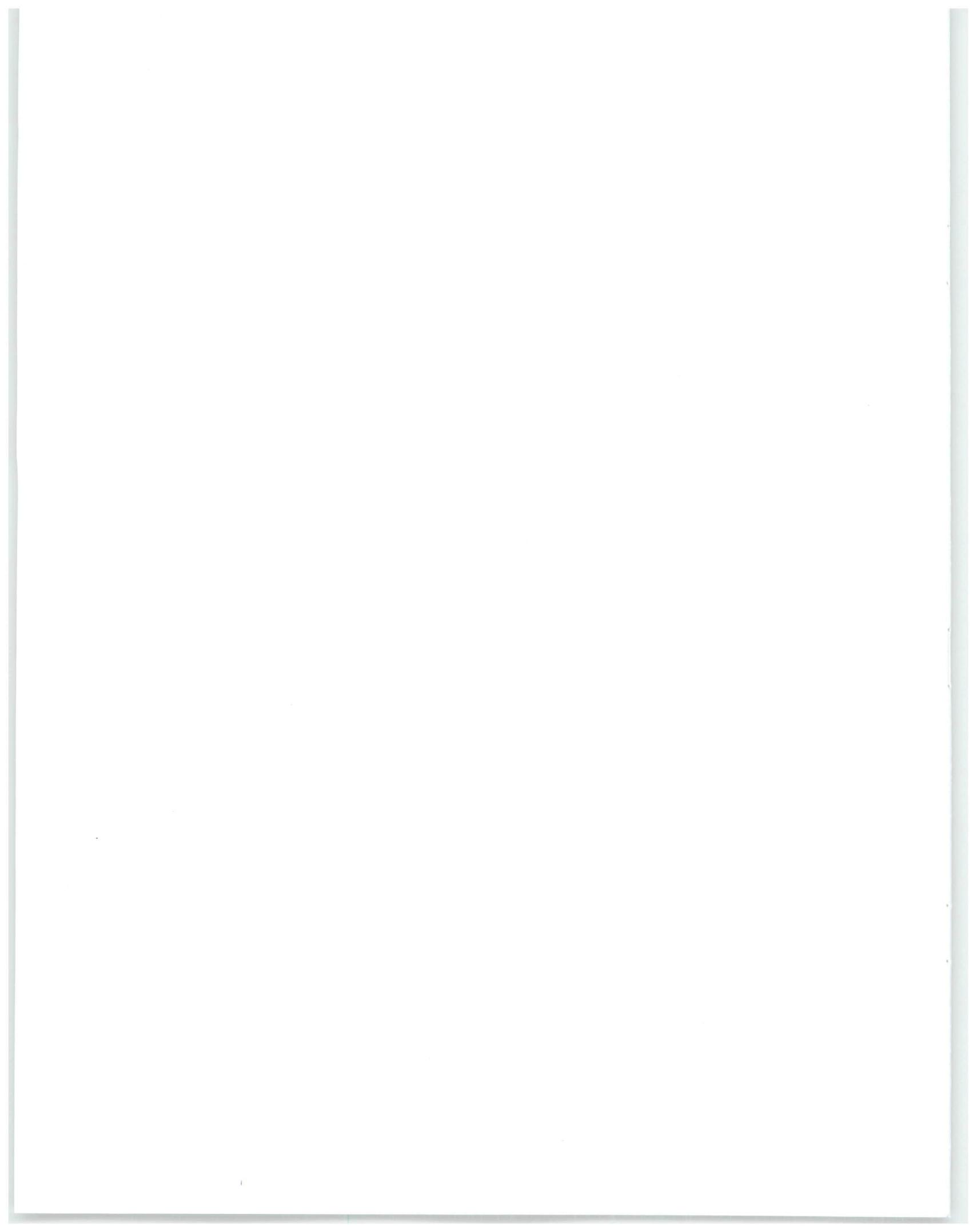
158. L'année 2006-2007 marque le début de la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique pour la période de 2006-2009. Nous souhaitons que notre institution, qui est au service de l'Assemblée nationale, soit d'avant-garde, performante et experte, afin de mieux contribuer à la saine gestion des deniers publics. Cette vision nous a amenés à adopter les orientations suivantes :
- Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale;
 - Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction;
 - Favoriser une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques;
 - Accentuer les vérifications sur l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources;
 - Travailler en collaboration avec les dirigeants des entités du secteur public;
 - S'assurer de la performance de l'organisation et enrichir son expertise;
 - Être un employeur public attrayant, qui met à profit le plein potentiel de ses employés.





ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

	Page
Rapport de la direction	43
Rapport des vérificateurs	44
Résultats et excédent	45
Bilan	46
Flux de trésorerie	47
Notes complémentaires	48





Le 18 mai 2006

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur S.E.N.C. de comptables agréés a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes

Le vérificateur général

Le 18 mai 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats et excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés



**RÉSULTATS ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS (note 3)	20 425	19 309
CHARGES		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	14 448	14 299
Autres traitements et avantages sociaux	330	377
	14 778	14 676
Fonctionnement		
Communications et transports	728	694
Services professionnels et administratifs	2 055	1 911
Entretien	66	57
Loyers	1 090	1 056
Fournitures	248	403
Amortissement des immobilisations corporelles	491	487
Amortissement des actifs incorporels	20	14
Autres charges	13	9
	4 711	4 631
	19 489	19 307
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	936	2
EXCÉDENT AU DÉBUT	2	-
EXCÉDENT À LA FIN	938	2

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
AU 31 MARS 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Droits de caisse	2 000	949
Débiteurs	11	9
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	1 699	1 670
	3 710	2 628
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	3 170	2 899
Immobilisations (note 5)	1 469	1 712
	8 349	7 239
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	2 761	2 626
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 170	2 899
Produits reportés (note 8)	1 480	1 712
	7 411	7 237
Excédent (note 9)	938	2
	8 349	7 239

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par:



Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes



Le vérificateur général



**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	936	2
Éléments sans incidence sur les droits de caisse		
Virement des produits reportés	(511)	(501)
Amortissement des immobilisations corporelles	491	487
Amortissement des actifs incorporels	20	14
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation		
Débiteurs	(2)	6
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(300)	53
Créditeurs et frais courus	135	(896)
Provision pour congés de maladie	271	(130)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	1 040	(965)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(268)	(223)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Crédits parlementaires relatifs aux immobilisations	279	223
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DROITS DE CAISSE	1 051	(965)
DROITS DE CAISSE AU DÉBUT	949	1 914
DROITS DE CAISSE À LA FIN	2 000	949

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ces vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le Vérificateur général du Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de droits d'utilisation technologique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Produits reportés

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations sont reportés et virés aux produits, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations qu'ils financent.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et n'est pas présenté à l'état des résultats et excédent.

3. Produits

(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les produits présentés à l'état des résultats et excédent sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

	2006	2005
Crédits parlementaires		
Initiaux	19 897	19 113
Réalloués	29	-
Supplémentaires de l'exercice courant*	8	7
D'exercices futurs	259	(53)
	20 193	19 067
Utilisés pour les immobilisations	(268)	(223)
Virement des produits reportés	511	501
Périmés	-	(36)
Reportés	(11)	-
	20 425	19 309

* Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires pour l'embauche de personnel étudiant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006
4. À recevoir du Fonds consolidé du revenu
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	1 699	1 670
À long terme		
Congés de maladie	3 170	2 899
	4 869	4 569

5. Immobilisations
 (en milliers de dollars)

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	1 154	399	755	871
Matériel et équipement	891	566	325	437
Équipement informatique	1 234	885	349	372
	3 279	1 850	1 429	1 680
Actifs incorporels	81	41	40	32
	3 360	1 891	1 469	1 712

	2006	2005
Budget d'immobilisations		
Initial	250	250
Crédits parlementaires réalloués	29	–
Transferts de crédits parlementaires	–	9
	279	259
Acquisitions de l'exercice	(268)	(223)
Crédits parlementaires périmés	–	(36)
Crédits parlementaires reportés pour les investissements	11	–

6. Crédoiteurs et frais courus
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
Fournisseurs et autres	586	418
Traitements	605	638
Vacances	1 570	1 570
	2 761	2 626



NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2006

7. Provision pour congés de maladie (en milliers de dollars)

	2006	2005
Solde au début	2 899	3 029
Charges de l'exercice	540	349
Réévaluation	-	(166)
Prestations versées au cours de l'exercice	(269)	(313)
Solde à la fin	3 170	2 899

8. Produits reportés (en milliers de dollars)

	2006	2005
Solde au début	1 712	1 990
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations	279	223
Virement aux produits de l'exercice	(511)	(501)
Solde à la fin	1 480	1 712

9. Excédent

Le Vérificateur général du Québec est autorisé à reporter aux exercices subséquents l'excédent des produits sur les charges jusqu'à concurrence de 3 % des crédits parlementaires initiaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, il a obtenu du Bureau de l'Assemblée nationale l'autorisation de reporter la totalité de son excédent.

10. Engagements (en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de février 2008 à février 2011. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

Exercice se terminant le 31 mars 2007	822
2008	821
2009	803
2010	286
2011	11
	2 743

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats et excédent.

12. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

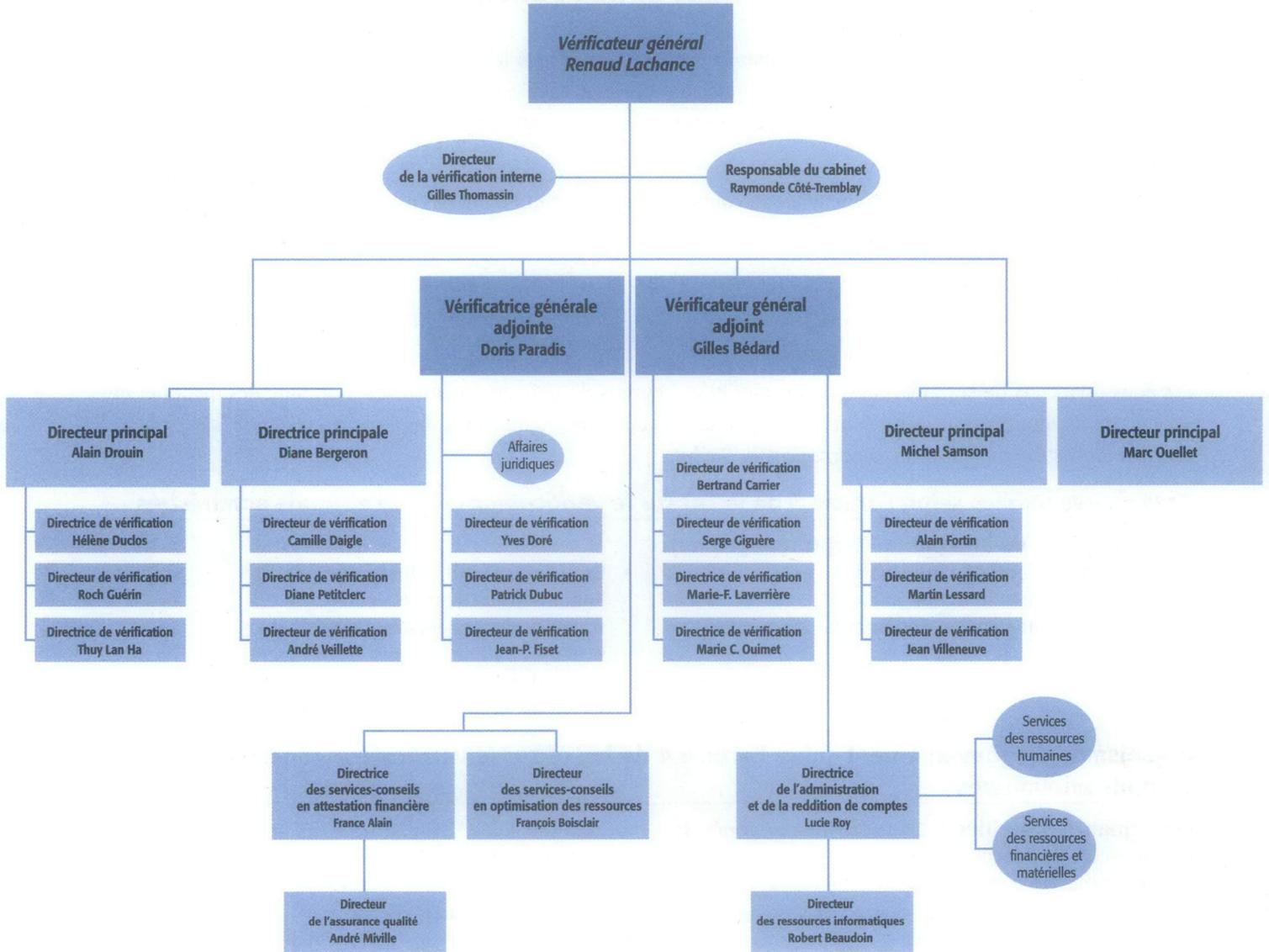
La juste valeur des instruments financiers à long terme n'a pu être évaluée car leur échéance est indéterminée.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2006.



ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME (au 31 mars 2006)



ANNEXE 2 – LISTE DES ENTITÉS ASSUJETTIES À LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AYANT PRODUIT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Cette liste énumère les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006. Elle énumère aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers.

Sont exclues de la liste :

- les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés;
- les entités inactives;
- les filiales ou sociétés administrées qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés;
- les entités dont les dépenses sont prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés.

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec*.

Organismes publics selon l'article 3 de la Loi sur le vérificateur général et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général:

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'accès à l'information • Commission de la fonction publique • Fondation Jean-Charles-Bonenfant | <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement du Québec Fonds administrés: <ul style="list-style-type: none"> • Fonds des services de santé • Fonds en fidéicommis • Fonds forestier • Fonds national de formation de la main-d'œuvre |
|--|--|

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la Loi sur le vérificateur général et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général:

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'efficacité énergétique <p>Agences de la santé et des services sociaux (15):</p> <ul style="list-style-type: none"> • de Chaudière-Appalaches • de l'Abitibi-Témiscamingue • de la Capitale-Nationale • de la Côte-Nord • de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine • de la Mauricie et du Centre-du-Québec • de la Montérégie • de Lanaudière • de Laval • de l'Estrie • de l'Outaouais • de Montréal • des Laurentides • du Bas-Saint-Laurent • du Saguenay-Lac-Saint-Jean | <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque nationale du Québec • Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières • Centre de recherche industrielle du Québec • Comité Centraide – secteurs public et parapublic • Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales • Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances • Commission de la capitale nationale du Québec • Commission de la santé et de la sécurité du travail Fonds administré: <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de la santé et de la sécurité du travail • Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs • Commission des lésions professionnelles • Commission des normes du travail |
|--|--|



Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la Loi sur le vérificateur général et fonds administrés (suite)

- Commission des relations du travail
- Commission des transports du Québec
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
- Fonds administré :
 - Fonds d'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Corporation d'urgences-santé
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Investissement Québec¹
- La Financière agricole du Québec²
- Musée d'Art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance maladie du Québec

Fonds administré :

- Fonds de l'assurance médicaments
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Registraire des entreprises
- Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec

Fonds administré :

- Fonds d'assurance automobile du Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Commission des services juridiques
- Régie des installations olympiques
- Secrétariat québécois de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Société nationale du cheval de course (SONACC)³

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général et sociétés administrées

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Autorité des marchés financiers
- Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Comité de transition de l'agglomération de La Tuque
- Comité de transition de l'agglomération de Longueuil
- Comité de transition de l'agglomération de Montréal
- Comité de transition de l'agglomération de Québec
- Comité de transition de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
- Commission de la construction du Québec

- Corporation d'hébergement du Québec
- École nationale de police du Québec
- Filiale de La Financière agricole du Québec⁴ :
 - Capital Financière agricole inc.
- Filiales d'Investissement Québec⁴ :
 - 9037-6179 Québec inc.
 - 9071-2076 Québec inc.
 - 9109-3294 Québec inc.
 - IQ FIER inc.
 - IQ Immigrants Investisseurs inc.
 - La Financière du Québec

1. Cet organisme contrôle six filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales d'Investissement Québec ».

2. Cet organisme contrôle une filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».

3. Cet organisme contrôle quatre filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC) ».

4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général et sociétés administrées (suite)

- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Gestion Sodémex inc.
- Sociétés administrées :
 - Sodémex, S.E.C.
 - Sodémex II, S.E.C.
- Immobilière SHQ
- Régie de l'énergie
- Société de développement de la Baie James
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)
- Filiales (9) :
 - 9059-3849 Québec inc.
 - Casiloc inc.
 - Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
 - La Société des bingos du Québec inc.
 - La Société des casinos du Québec inc.
 - La Société des loteries vidéo du Québec inc.
 - Resto-Casino inc.
 - Technologie Nter inc.
 - Technologie Nter, S.E.C.
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Agence métropolitaine de transport
- Filiale de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) :

- Lotim inc.

Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC)^{4,5} :

- 3240452 Canada inc.
- Hippodrome de Québec inc.
- Hippodrome de Trois-Rivières inc.
- SONACC inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec⁵ (41) :

- 960248 Alberta Limited
- Bentall Capital Limited Partnership
- BTC É.U., S.E.C.
- BTC Properties II Limited
- Cadim inc.

- CDP Capital-Financement
- CDP Capital inc.
- CDP Capital-Placements tactiques alternatifs inc.
- CDP Capital-Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
- CDP Financière inc.
- Centre commercial Les Rivières ltée
- Compagnie de gestion Fonds Asiatique d'infrastructures inc.
- Deerfoot Mall (Calgary) Limited
- Financière Équidim inc.
- Fonds de résidences Maestro, S.E.C.
- Fonds de résidences Maestro II, S.E.C.
- Fonds de résidences Maestro III, S.E.C.
- GSS LA (Canada) inc.
- Immeuble situé au 1981, avenue McGill College
- Ivanhoé Cambridge inc.
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- Kildonan Place Shopping Center Limited
- Les Galeries de Hull ltée
- MCAP Commercial Limited Partnership
- Place Vertu Properties Limited
- Place Vertu, S.E.N.C.
- Première corporation émettrice de TACHC N-45°
- Presima inc.
- S.E.C. 901 Square Victoria
- S.E.C. Maestro
- S.E.C. Maestro II
- SITQ É.U. inc.
- SITQ É.U., S.E.C.
- SITQ inc.
- SITQ Industriel III inc.
- SITQ International inc.
- SITQ Mexique inc.
- SITQ National inc.
- SITQ Placements inc.
- SITQ Vancouver inc.
- Trencap, S.E.C.

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec⁵ (40) :
nombre par pays

• Belgique	4
• États-Unis	9
• France	15
• Îles Cayman	6
• Luxembourg	2
• Malaisie	1
• Maurice	3

4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

5. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2004, telle que consignée dans nos dossiers.



Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
 - Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
 - Fondation universitaire de l'Université de Montréal
 - Fondation universitaire de l'Université du Québec
 - Hydro-Québec⁵
- Filiales et sociétés administrées canadiennes (27) :
- Betsiamites, S.E.C.
 - Chute Bell, S.E.C.
 - Gescompro Énergie inc.
 - Gestion Production HQ inc.
 - HQ Énergie inc.
 - HQI Australie inc. (Québec)
 - HQ Puno Limited
 - Hydro-Québec CapiTech inc.
 - Hydro-Québec IndusTech inc.
 - Hydro-Québec International inc.
 - Hydro-Québec ValTech inc.
 - Hydrosolution inc.
 - Hydrosolution, S.E.C.
 - La Compagnie d'électricité Shawinigan
 - Marketing d'Énergie HQ inc.
 - Nattrans Limited
 - Société d'études et de production de matériel électrique et électronique ltée (Sepmée)
 - Sept-Chutes, S.E.C.
 - Snemo ltée
 - Snemo Distribution inc.
 - Société d'énergie de la Baie James
 - Société de Transmission Électrique de Cedars Rapids ltée
 - TEHQ Lac Érié inc.
 - TM4 inc.
 - TransÉnergie HQ inc.
 - TransÉnergie Services inc.
 - TransÉnergie Technologies inc.
- Filiales étrangères :
- 14, dans des pays différents
 - Office franco-québécois pour la jeunesse
 - Société des alcools du Québec
 - Société des établissements de plein air du Québec
 - Société générale de financement du Québec⁵
- Filiales (5) :
- Albecour inc.
 - C.D.M.V. inc.
 - Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
 - Namca inc.
 - Rexforêt inc.
 - Société nationale de l'amiante

5. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2004, telle que consignée dans nos dossiers.

Autres entités

États financiers vérifiés par le Vérificateur général:

- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
- Commissaire de l'industrie de la construction
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds des cautionnements individuels des agents de voyages⁶
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages⁶
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR)

RÉPARTITION

SOMMAIRE DES ENTITÉS DONT LES ÉTATS FINANCIERS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS
PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (VGQ) OU PAR UN AUTRE VÉRIFICATEUR

	2005-2006			2004-2005			2003-2004		
	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total
Organismes publics et fonds administrés	8	–	8	8	–	8	8	–	8
Organismes du gouvernement et fonds administrés	74	4	78	74	4	78	74	4	78
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	45	143	188	36	162	198	37	181	218
Autres entités	6	–	6	5	–	5	5	–	5
Total	133	147	280	123	166	289	124	185	309

6. Ce fonds est administré par l'Office de la protection du consommateur.



ANNEXE 3 – INTERVENTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA GESTION ET DE LA REDDITION DE COMPTES (publiées dans les deux tomes du *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005*)

Vérifications de l'optimisation des ressources

À portée ciblée

- Performance et reddition de comptes (Régie du bâtiment du Québec)

À portée élargie

- Services d'eau et pérennité des infrastructures
- Vérification interne au gouvernement du Québec
- Prestation de services du gouvernement en ligne

Réseau de l'éducation et réseau de la santé et des services sociaux

- Interventions en matière de violence dans les établissements publics d'enseignement secondaire
- Continuum de services (en traumatologie)

Suivis de vérification de l'optimisation des ressources

- Éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise
- Services d'imagerie médicale
- Services préhospitaliers d'urgence au Québec
- Acquisition de services
- Office de la protection du consommateur
- Prestation électronique des services aux citoyens et aux entreprises¹

Autres rapports

- Portrait de la vérification législative au Canada
- Rapport spécial à l'Assemblée nationale portant sur l'attribution d'une subvention à la vie associative par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

1. Le suivi a été effectué en même temps que la vérification de l'optimisation des ressources portant sur la prestation de services du gouvernement en ligne.

Cette publication
est rédigée par le



**VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

QUÉBEC

750, boulevard Charest Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: (418) 691-5900 • Téléc.: (418) 644-4460

MONTRÉAL

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: (514) 873-4184 • Téléc.: (514) 873-7665

INTERNET

Courriel: verificateur.general@vgq.gouv.qc.ca
Site Web: <http://www.vgq.gouv.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-47251-9

